BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

www.lasemaineafricaine.info

N° 4268 du Vendredi 7 Février 2025 - 71e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

VIE DES PARTIS

Dave Mafoula : « L'ennemi du Président Sassou-Nguesso, c'est son bilan!»

Uphrem Dave Mafoula (P.3)

55e ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT OECUMENIQUE CONGOLAIS

Cérémonie d'ouverture à la cathédrale Sacré-Cœur

Les responsables des Eglises membres du Conseil œcuménique. (P.8)

VATICAN

Le Pape plaide pour la protection des droits des enfants

(P.7)

PRESIDENTIELLE DE 2026

Le Club 2002 PUR entend apporter son soutien au candidat de la majorité

(P.3)

PAGIR

Les experts nationaux renforcés sur la méthodologie d'évaluation MAPS.

(P.10)

SAISIE IMMOBILIERE

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE A LA SUITE D'UNE SAISIE BANCAIRE

(P.2)

EDITORIAL

Est-ce déjà la campagne?

SAISIE IMMOBILIERE

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE A LA SUITE D'UNE SAISIE BANCAIRE

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP : 4607, Tel : 05.543.47.06 / 06.566.78.70, à Pointe-Noire ;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.
En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences à 09 heures.

L'adjudication aura lieu le samedi **22 février 2025** à 09heures.

Fait savoir à tous ceux à qui, il appartiendra :
D'un acte notarié revêtu de la formule exécutoire, rôle n°200, année 2007, portant convention de prêt garantie par cautionnement hypothécaire, conclue entre **La Congolaise de Banque** dite **LCB** et la **Congolaise de Génie Civil** en sigle **CO-GENIE SARL**, sous la caution personnelle et hypothécaire de Monsieur **MBOLO Jean Claude**, en l'Office Notarial de **Maître Jean Marie MOUSSOUNDA,** sis à Brazzaville, 1er étage, Immeuble City Center, Centre-ville, BP : 587, Tel : +242 81.18.93 / 06.664.83.17, Email : moussounda_jeanmarie@yahoo.fr, République du Congo ;

Et par la suite d'un commandement de **Maître Rock Dieudonné LANDZE MBERE,** Huissier de Justice, Commissaire-priseur près la Cour d'Appel de Pointe-Noire, en date du 03 avril 2018, enregistré, publié et inscrit au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques de Pointe-Noire Centre, en date du 16 mai 2018 ;

Et à la requête, poursuite et diligence de **BANK OF AFRICA CONGO**, en sigle, **BOA CONGO ex LCB BANK**, Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de **Francs CFA Quatorze milliards trois cent quarante millions (14 340 000 000),** immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM de Brazzaville **n°CG-BZV-01-2004-B14-00037** du 26/10/2022, dont le siège social est sis à Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral Congo BP : 2889, **NIU M22000000170649Q,** agrée en qualité d'Etablissement de Crédit par arrêté **N° 2936/MEFB-CAB du 01/04/2004**, après avis conforme de la Commission Bancaire du 01/04/2004, représentée par Messieurs **Mamadou Igor DIARRA** et/ou **Christel DIATHA NTONDELE,** respectivement Administrateur Directeur Général et Directeur Général Adjoint, ayant individuellement ou collectivement tous pouvoirs à l'effet d'agir aux présentes, demeurant et domiciliés ès qualité au siège de ladite société, **créancière saisissante ;**

Ayant pour Conseil **Maître Roldia Yvon Placide MALONGA**, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP : 4607, Tel : **05.543.47.06 / 06.566.78.70, à Pointe-Noire ;**

En présence :

- De la Congolaise De Génie Civil en sigle CO-GENIE, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, au n°32, Avenue Charles De Gaulle, Centre-ville, BP : 5090, immatriculé au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier sous le n°CG/PNR/RCCM-2005-B-321, représentée par Monsieur **MBOLO Jean Claude,** majeur, de nationalité Congolaise, né le 17 juin 1957, à Brazzaville, Titulaire d'un Passeport **n°A095935/ST-DE2001,** demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, débitrice principale ;

- De Monsieur MBOLO Jean Claude, majeur, Directeur Gérant de la **Congolaise De Génie Civil** en sigle **CO-GENIE SARL,** de nationalité Congolaise, né le 17 juin 1957, à Brazzaville, Titulaire d'un Passeport n°A095935/ST-DE2001, demeurant et domicilié à Brazzaville, au n°18, de la rue du 18 mars, quartier MIKALOU, Arrondissement VI, Talangai, pris en sa qualité de caution hypothécaire de la **Congolaise De Génie Civil en sigle CO-GENIE SARL ;**

Il sera, le samedi 22 février 2025, à 09heures, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

La propriété dont s'agit est située à Pointe-Noire, quartier la Base, dans l'Arrondissement n°I, Emery Patrice LUMUMBA, dont les références cadastrales sont les suivantes : parcelle **n°21Ter**, section **M, bloc** /, superficie **453,84m²**, objet du Titre Foncier **n°8122.**

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix : 40.000.000 FCFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocat ou par les enchérisseurs eux-mêmes ;

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au Greffe Civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'imputera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente :
-Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire ;

-Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire,
le 27 janvier 2025

Maître Roldia MALONGA
(Avocat poursuivant)

La propriété immobilière avant commandement afin de saisie.

VIE DES PARTIS

Dave Mafoula affirme que l'ennemi du Président Sassou-Nguesso, c'est son bilan!

Candidat à l'élection présidentielle de 2021 et président du parti Les Souverainistes, Uphrem Dave Mafoula a animé une conférence de presse le jeudi 30 janvier 2025 pour parler du «bilan des années Sassou».

Le président des Souverainistes a commencé sa conférence de presse, de plus de deux heures, par une pensée pour le général Jean-Marie Michel Mokoko et l'ancien ministre André Okombi-Salissa: *«Deux figures politiques qui, en raison de leur engagement en faveur de l'alternance, se trouvent privés de leur liberté. Sachez que mon soutien vous accompagne dans cette épreuve et je reste fermement engagé à continuer le combat pour lequel chacun de vous a fait don de soi»*, a-t-il déclaré.

Pour lui, 2025 est une année déterminante, dans ce sens qu'elle prépare la prochaine élection présidentielle prévue en 2026. *«Je pense que 2025 incarne la fin d'un cycle et le commencement d'un nouveau, car les turbulences que connait le régime actuel indiquent la fin d'un modèle politique et appellent à l'émergence d'un nouveau mode de gouvernance nationale; elles constituent de manière plus radicale, la preuve que nous sommes à une fin de cycle qui a commencé dans les années 60 et qui a duré plus de 60 ans. Cette fin de cycle est prélude à un nouveau départ»,* a-t-il poursuivi.

Selon lui, le pays se trouve actuellement confronté à une crise multidimensionnelle: morale, politique, économique, financière et sociale la plus aiguë de son histoire. *«Il se trouve au bord d'une implosion»,* a dit Uphrem Dave Mafoula.

Le conférencier a conclu que le pays est en arrêt. *«Il est bloqué, une situation qui résulte de l'impuissance politique d'un seul individu, à savoir le Président Denis Sassou-Nguesso, cela devient intolérable»*, a-t-il signifié.

Et d'ajouter: *«A cause de l'absence d'une stratégie à long terme qui aurait pu poser les fondements d'une société moderne et performante, la République du Congo s'est délitée et le vivre-ensemble s'est étiolé sous le rouleau compresseur d'un gouvernance médiocre et hasardeuse qui a pris le pays en otage depuis plusieurs décennies. Une gouvernance inapte à satisfaire les besoins fondamentaux garantissant le bien-être et la dignité des Congolais, une gouvernance à vue qui s'est traduite par une totale absence de politique sociale et qui a conduit à l'émergence d'une société où sévit la personnalisation du pouvoir et ses conséquences négatives, à savoir la corruption, le clientélisme, le népotisme, et l'utilisation de l'appareil d'Etat comme moyen d'enrichissement et d'autopromotion des gouvernants».*

Une gouvernance qui, selon lui, n'a produit que *«désespoir et désillusion»* et qui a fait de la devise de la République: *«Unité-Travail-Progrès une lumière éteinte, un idéal auquel plus personne ne croit, parce que les promesses répétées du Chef de l'Etat d'une République moderne, stable, prospère et respectueuse des droits de l'homme et des libertés fondamentaux ne se sont pas réalisées. Un échec qui est à la hauteur de notre désenchantement»*, a soutenu Uphrem Dave Mafouma.

En tant qu'opposant, il a dit que sa mission débute par son courage de dire la vérité et de dénoncer les dérives du régime en place. *«Il est de notre devoir de sensibiliser, de porter à l'attention des Congolais la situation actuelle de leur pays, car il est de leur droit d'être informé du bilan que le Chef de l'Etat s'apprête à nous laisser, alors qu'il ne lui reste que quatorze mois avant de quitter définitivement le pouvoir. Cela ne constitue pas seulement un souhait, mais une prière que nous, peuple congolais, adressant avec ferveur à nos ancêtres et à Dieu, le Créateur de l'univers»*, a-t-il exhorté.

Le président des Souverainistes a souligné que le Président de la République règne, mais ne dirige pas. *«C'est sous son règne que les Congolais vivent des frustrations concernant l'accès aux services essentiels tels que l'école, la santé, l'eau, l'électricité, le carburant, les opportunités d'emploi et la sécurité sous toutes ses dimensions. Ces problèmes, non résolus suscitent des vives inquiétudes et des interrogations persistantes sur ce que le Président fait de notre argent»,* a-t-il développé.

Uphrem Dave Mafoula

Il pense que la réalité congolaise aujourd'hui est une situation pitoyable. Pour lui, le Président de la République est le seul dirigeant qui a réussi, dans l'histoire politique du Congo, à décevoir tout le monde. *«Il me semble opportun de souligner qu'à la tête de notre pays, nous n'avons plus un Président de la République, mais plutôt un Président de la provocation sociale, l'empereur du désespoir»*, a-t-il affirmé.

Dave Mafoula prône le départ du Chef de l'Etat: *«Les Congolais sont fatigués, le peuple tout entier souhaite une seule chose, son départ».*

Ce faisant, il a procédé à l'évaluation du bilan du Chef de l'Etat émaillé selon lui, de toutes sortes de violences.

Parmi les faiblesses épinglées, il a cité le non-respect de la parole donnée, notamment le serment constitutionnel qu'il a, selon lui, violé; l'impunité face aux dérives financières, l'arbitraire, l'insécurité; pas d'opportunités d'emplois; le décès de bon nombre des retraités sans avoir toucher leur pension, la délinquance, l'injustice sociale, etc…

S'appuyant sur le projet de société du Président de la République intitulé: *«Ensemble, allons plus loin»,* il a refusé d'aller ensemble avec lui dans une direction qu'il ne connait pas. *«Le Congo appartient aux Congolais, il faut qu'on arrive à ce changement. Pourquoi le Président de la République ne réalise pas ce qu'il promet?»*, s'est-il interrogé.

Parlant de l'économie, il a dit que le Congo est un pays surendetté. *«L'ennemi redoutable du Président Sassou-Nguesso, c'est son propre bilan. Nous voulons prendre le pouvoir pour changer les choses»*

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Est-ce déjà la campagne?

Le pays commence à donner des signes de sortie de sa léthargie. Les guerres de clan, les guerres de tranchées se remettent en place, le redressement des égos, les sorties de crise, les repositionnements autour du chef se font plus nets. Et même s'il ne s'annonce pas lui-même avec plus d'affirmation, celui-ci accueille avec délectation l'affirmation de membres influents de son parti selon laquelle il serait le *«candidat naturel »* à l'élection présidentielle proche de 2026.

Cette date sonne le réveil chez tous désormais. Même à l'opposition où l'on semble reprendre goût aux joutes et à l'invective avec des partis politiques à l'agonie. On y veut du saignant. Le PCT donne l'impression, lui aussi, d'avoir attendu le premier swing en pleine figure pour répliquer et se trouver une raison à la campagne qui ne dit pas son nom. En tout cas, il semble bien que les mots de deux opposants, Kignoumbi Kia Mboungou et Dave Mafoula, l'aient piqué au vif.

On joue du coude pour défendre un PCT qui, de sa position hégémonique, voudrait en plus convaincre de son efficacité et de son innocence partout dans les déficiences du pays. Les problèmes énervants de délestages de courant, de manque d'eau ; l'insalubrité dans les deux plus grandes villes du pays ; la pénurie de carburants : *«c'est la faute aux infiltrés dans les rangs du PCT»*, a risqué un militant de la deuxième heure pour expliquer ou justifier les choses. Je ne sais pas si ces infiltrés ont touché aussi les plateaux techniques de nos hôpitaux, des mouroirs réputés.

Heureusement, il n'est pas allé jusqu'à dire que la disparition des fonds publics des caisses de l'Etat, le recadrage des revues du FMI, le manque d'emploi ou les mauvais recrutements dans la Fonction publique qui privilégient les amis et les parents ; la mauvaise image du pays à l'étranger ; la mauvaise gestion et la corruption sont aussi le fait de mauvais militants ! La jeunesse qui vient de voir filer à sa barbe une année 2024 qui lui était dédiée, en principe. Et nous avons corrélativement une criminalité juvénile en hausse dans nos rues.

Heureusement, tout se réveille. Y compris la bourse des idées chez les intellectuels un peu tétanisés par de longues années de négligence. Nous sommes en queue de peloton dans tous les registres, même dans ceux où nous étions bien placés comme l'alphabétisation. Nous devons nous préparer, d'ici à mars 2026, à écouter des bilans, à les subir ou à douter de leur fiabilité.

Albert S. MIANZOUKOUTA

PRESIDENTIELLE DE 2026

Le Club 2002 PUR entend apporter son soutien au candidat de la majorité présidentielle

Le Club 2002 PUR, Parti pour l'Unité et la République, a célébré le 30 janvier 2025 à Brazzaville, le 23e anniversaire de sa création, en présence d'un parterre d'invités, entre autres, les représentants des partis membres de la majorité présidentielle, groupement politique auquel il fait partie et bien d'autres formations politiques. Placée sous la houlette de son secrétaire général, Juste Désiré Mondélé, cette célébration a connu la participation des centaines de militants et sympathisants venus de tous les arrondissements de la capitale.

Le Club 2002 PUR est l'une des principales forces politiques nationales avec une présence effective à l'Exécutif, au Parlement et dans les collectivités locales. Initialement association politique, il s'est affirmé, devenant un parti d'envergure, une force de proposition capable de grandes batailles politiques.

Fondé par Guy Wilfrid César Nguesso, qui est actuellement le président du Conseil de surveillance, le Club 2002 PUR a été porté sur les fonts baptismaux dans le principal objectif de rassembler autour d'un idéal de concorde nationale, les filles et fils du Congo, après les évènements socio-politiques de 1997.

Pour Juste Désiré Mondélé, l'objectif d'unité et de paix qu'incarne son parti participe également de leur engagement à accompagner le Président de la République Denis Sassou Nguesso.

En cette période pré-électorale relative au scrutin présidentiel de 2026, le Club 2002 PUR est déterminé à apporter son soutien indéfectible au candidat qui sera désigné par sa famille politique, la majorité présidentielle.

Les militants et cadres du parti

Au-delà de cette ligne toute tracée pour la présidentielle, le Club 2002 PUR, a signifié son secrétaire général, poursuit depuis décembre 2023 un programme politique consistant, entre autres, en la restructuration et la redynamisation de ses structures intermédiaires et de base, la tenue de son prochain congrès et la construction d'un siège national.

Cette célébration a donné lieu à une série d'évocations et de témoignages sur le parcours du parti et sur les personnes ayant participé à sa fondation. Parmi eux, Léon Juste Ibombo, désormais membre du Parti congolais du travail (PCT) et actuel ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique.

Juste Désiré Mondélé

Absent aux festivités, Guy Wilfrid César Nguesso a, à travers un message projeté, décliné les ambitions de son parti et sa contribution aux côtés d'autres formations politiques à conforter une majorité stable à leur leader pour pouvoir gouverner efficacement.

Il a également réitéré le combat du parti pour le dépassement des clivages afin de consolider l'unité nationale.

Germaine NGALA

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE CONGOLAISE DE TRANSPORT D'ENTREPOSAGE ET PRESTATIONS en sigle « SCOTRAP »
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F CFA : 1 000 000
Siège social : Entrée du Port Autonome, Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM : CG-PNR-01-2022-B13-00177

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant acte reçu par **Maître Léole Marcelle KOMBO,** Notaire à Pointe-Noire, en date du 23 Décembre 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 27 Décembre 2024, sous le folio **241/10 N°9077**, l'associé unique a pris la décision suivante :
Extension de l'objet social: A l'objet social existant s'ajoute l'activité suivante :
- Commissionnaire en douane.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 23 Janvier 2025, sous le dépôt **N°CG-PNR-01-2025-D-00085** et mention modificative a été portée le même jour sous le numéro : **CG-PNR-01-2025-M-05150.**

Pour insertion légale
Maître Léole Marcelle KOMBO

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315; Tél.: 05 748 99 64/05 503 41 18/06 822 96 60
FAX: 294 51 81; E-mail: loubota47@live.fr
Pointe-Noire, République du Congo

RADIATION DE LA SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
Dénommée «SOCIETE GUENIN», en abrégé «GUENIN SA»

ANNONCE LEGALE

La période requise par la Loi aux fins de Dissolution Anticipée de la Société Anonyme avec Conseil d'Administration dénommée **«SOCIETE GUENIN»,** dite **«GUENIN SA»,** Société en Liquidation, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2018-B14-00385,** était arrivée à son terme.
Comme conséquence de ladite Dissolution Anticipée et conformément à l'Accusé d'Enregistrement délivré par le Greffier en Chef dudit Tribunal, en date à Pointe-Noire du 17 décembre 2024, la société dite **«SOCIETE GUENIN», en abrégé «GUENIN SA»,** a été radiée audit Registre, sous le Numéro **CG-PNR-01-2024-R-01181,** en date à Pointe-Noire du 16 décembre 2024.

Pour insertion,
Maître François Den LOUBOTA.

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POLULATION

Renforcement des capacités en épidémiologie de terrain en République du Congo

Dans le cadre de l'amélioration des capacités de planification et de gestion des urgences sanitaires, la République du Congo a lancé, en octobre 2021, un programme de formation en épidémiologie de terrain, niveau de base (FETP Frontline). Ce programme est financé par le CDC Atlanta (Center for Disease Control Atlanta - agence du Gouvernement Américain située en Géorgie et chargée de la prévention, de l'étude et du contrôle des maladies (centre épidémiologique)) et mis en œuvre par le Réseau Africain des Épidémiologistes de Terrain (AFENET).

Depuis son lancement, cette initiative a permis de former 43 points focaux de surveillance dans les districts sanitaires, ainsi que dans les secteurs de l'élevage et de l'environnement. Les FETPs, inspirés du Service de l'Intelligence Épidémique du CDC des États-Unis (Epidemic Intelligence Service), visent à établir un corps d'épidémiologistes de terrain compétents, renforçant ainsi la capacité du pays à répondre efficacement aux épidémies.
Dans la continuité de ce programme ambitieux et conformément à la planification de la subvention C19RM du Fonds mondial (Mécanisme de Riposte à la Covid19) dont les fonds sont désormais orientés dans le renforcement du système de santé, la Direction de la Lutte contre les Maladies (DELM) en collaboration avec Catholic Relief Services, l'un des bénéficiaires principaux du projet, prévoit d'organiser la formation d'une nouvelle cohorte Frontline. Cette formation est cruciale pour assurer que chaque district sanitaire du pays soit doté d'un nombre suffisant d'épidémiologistes de terrain, capable, de surveiller et de répondre aux situations d'urgence sanitaire.
C'est dans cette optique que s'est tenue du 30 janvier au 03 février 2025, une cohorte de formation en épidémiologie de terrain de 1ère ligne en faveur de 15 personnes du niveau district sanitaire. Celle-ci marque le début d'une formation de 3 mois au cours de laquelle les participants passeront 25% du temps en cours theoriques et 75% sur le terrain sous le leadership des mentors du niveau central, à fournir des services de santé publique tout en acquérant des compétences de base en épidémiologie de terrain, notamment la surveillance de la santé publique, l'interprétation des données, l'investigation et la riposte aux épidémies, les méthodes épidémiologiques et la communication scientifique.
Avec cette initiative, la République du Congo s'affirme comme un acteur engagé dans la lutte contre les épidémies, en mettant en place des capacités cruciales pour protéger la santé de sa population.

Photo de famille de l'equipe en formation, Brazzaville résidence Odzissa.

Vue globale de l'audience, 1ère session de formation pratique tenue du 30/01/25 au 03/02/25.

L'equipe de rédaction de CRS.

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Yves Fortuné Moundele-Ngollo réaffirme l'engagement du Réseau pour une Francophonie dynamique et solidaire

La réunion du bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est tenue à Can Tho, au Vietnam, les 23 et 24 janvier 2025. Les discussions ont porté sur plusieurs thèmes clés, notamment: l'adoption du programme de coopération parlementaire 2025; la budgétisation sensible au genre, l'examen des situations politiques complexes dans l'espace francophone, ainsi que du rôle de la Francophonie face aux bouleversements mondiaux, etc.

Yves Fortuné Moundele-Ngollo Ehourossia (à g.)

Le Congo était représenté par le député Yves Fortuné Moundele-Ngollo Ehourossia, qui est également premier vice-président du Réseau des jeunes parlementaires francophones.

Des échanges se sont également tenus avec Mme Caroline St-Hilaire, administratrice de l'OIF, sur la co-construction d'un multilatéralisme solidaire, a expliqué Yves Fortuné Moundele-Ngollo Ehourossia, au cours desquels «nous avons porté les préoccupations du réseau des jeunes parlementaires et du parlement des jeunes».

Il a souligné l'importance des discussions informelles avec d'autres parlementaires membres du bureau pour renforcer la collaboration et la coopération parlementaire.

Yves Fortuné Moundele-Ngollo Ehourossia a rappelé que l'APF Francophonie représente la force, la diversité et l'identité des peuples unis par la langue française, allant au-delà des frontières françaises.

Yves Fortuné Moundele-Ngollo Ehourossia a présenté, au nom de la sénatrice française Elsa Schalck, présidente du Réseau des jeunes parlementaires de l'APF Francophonie, en sa qualité de vice-président, le rapport d'activité 2024. Ce rapport a été bien accueilli et n'a suscité aucun commentaire, témoignant d'une reconnaissance unanime envers le travail collectif.

A noter que le plaidoyer du Réseau pour la mobilité citoyenne reste le point culminant de 2024. Grâce au travail rigoureux de nos rapporteurs, Mme Madwa Nika Cadet, députée québécoise deuxième vice-présidente du réseau des jeunes parlementaires de l'APF, et M. Pierre-Yves Lux, ancien député Belge, l'avis adopté en juillet à Montréal a eu des retombées significatives: diffusion lors d'un symposium sur la mobilité citoyenne à Paris et la compte de l'avis au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernements à Villers-Cotterêts.

Il a indiqué que le Réseau a désormais la responsabilité de suivre les engagements lors de ce Sommet et prévoir d'adresser une question officielle à la secrétaire générale de l'OIF Francophonie en juillet 2025, afin de connaître les mesures concrètes prises pour favoriser la mobilité citoyenne dans l'espace francophone.

Il a salué le travail du secrétaire général de l'APF, soulignant l'importance de leur dénouement et de leur efficacité. Il a réaffirmé l'engagement du Réseau pour une Francophonie dynamique et solidaire

Cyr Armel YABBAT-NGO

PAYSAGE POLITIQUE

Les propos de Dave Mafoula qualifiés d'«outranciers»

Eric Golo au centre

Le 31 janvier 2025, Eric Golo, porte-parole du Comité d'organisation du meeting du 9 février, a réagi à des propos tenus par Dave Mafoula, président du parti Les Souverainistes. Il avait qualifié le Chef de l'Etat d'*«empereur de désespoir»*.

Eric Golo a qualifié ces commentaires d'*«outranciers»* et dénontant d'une *«inconscience»*. Il a exprimé son étonnement face au soutien financier dont bénéficie Dave Mafoula, venant de personnes qui, selon lui, oscillent entre des positions opposées.

Il a également mis en garde les *«rats de jardin»* et ceux qui financent des candidats opposés au Patriarche, soulignant que la présidentielle de 2026 doit être un moment de consécration pour lui. L'orateur a promis de lutter contre toute tentative de financement des opposants et a menacé de dévoiler les auteurs et complices de ces actions.

A noter que cette déclaration illustre une atmosphère politique qui s'annonce tendue, où les accusations fusent entre les partis.

Eric Golo semble dénoncer une stratégie de déstabilisation orchestrée par certains individus. Il évoque un soutien ambigu à Dave Mafoula, soulignant la duplicité de certains acteurs politiques qui, bien qu'en apparence alliés, soutiennent en sous-main l'opposition.

En dénonçant les *«mercenaires politiques»,* il appelle à une unité autour du Patriarche, tout en avertissant ceux qui pourraient être tentés de rivaliser.

Cette déclaration témoigne des enjeux politiques complexes et des luttes de pouvoir en cours, tout en posant des questions sur les alliances et loyautés au sein du paysage politique.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Mme Maria Fakhrutdinova, directrice de la Maison russe

«L'année 2024 a été très fructueuse et était très intense»

La directrice de la Maison russe, Maria Albertovna Fakhrutdinova a animé le 23 janvier 2025, la tradition conférence de presse annuelle pour dresser le bilan de l'année 2024 et énoncer les perspectives de 2025. Une présentation riche en événements et en réflexions sur les relations entre la Russie et le Congo, en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives visant à impliquer la jeunesse.

Mme Maria Albertovna Fakhrutdinova

Pour la directrice de la Maison russe, l'année 2024 a été très fructueuse et était très intense. Elle a rappelé la célébration du 60ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Congo et la Russie, ainsi que les différents projets réalisés au détriment des Jeunes congolais, notamment leur participation au festival mondial de la jeunesse en Russie. *«Les jeunes congolais sont parties en Russie pour présenter leurs projets dans les cas de ce forum et ont eu la chance de voyager et découvrir les régions de Russie. Nous sommes fiers que beaucoup de jeunes congolais participaient à nos projets»,* a-t-elle déclaré.

Sur le plan Culturel, elle a évoqué les échanges des jeunes journalistes et artistes, favorisant le développement de leurs compétences, ainsi que les initiatives pour renforcer la communication et la couverture médiatique autour des activités des jeunes.

S'agissant de la formation, Mme Maria Albertovna Fakhrutdinova a indiqué l'envoi de jeunes congolais en Russie pour des études, avec l'augmentation du nombre de bourses disponibles, ainsi que l'élargissement des conventions avec des institutions éducatives pour mieux préparer la jeunesse aux défis du Congo. *«280 places ont été octroyées aux Congolais. Il y a des jeunes qui sont partis dans les cadres de la formation diplomatique»*, a-t-elle précisé.

Elle a annoncé le suivi et évaluation des résultats des projets en cours; soutenir les jeunes talents et renforcer les liens entre les deux pays.

La conférencière a souligné l'importance des échanges culturels et éducatifs, ainsi que l'engagement à préparer les jeunes Congolais à un avenir meilleur à travers des opportunités d'apprentissage et de développement.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Antijeu électoral: la majorité présidentielle déjà en campagne

C'est ce qu'on pense dans certains milieux, sur les panneaux dans les grandes artères de Brazzaville, où est affiché le portrait du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, que les communicants d'Elvis Okombi Tsalissan (président de l'Union pour un mouvement populaire UMP et initiateur de cette campagne d'affichage) qualifient de ''Patriarche''. Ce n'est pas tout: deux grands meetings étaient annoncés, le premier par le PCT (le 5 février, au Palais des congrès), le second par l'UMP (le 9 février, au boulevard des armées). Des rassemblements destinés à mobiliser et fédérer autour de Denis Sassou Nguesso, un peu plus d'un an avant l'élection présidentielle de 2026. Il n'échappe à personne, évidemment, que l'intention du *«Patriarche »* de se représenter ne souffre guère de doute. Il est d'ailleurs qualifié de ''candidat naturel'' du PCT.

Ces banlieusards enclavés …

Aller en ville, quand on est banlieusard, voilà qui donne du souci, chaque jour, à des milliers de Congolais. Il est difficile, en effet, le matin ou le soir, d'avoir un bus ou un taxi, dans les quartiers des banlieues Nord et Sud de Brazzaville, à cause de la pénurie de carburant. Les stations-service sont presque totalement à court de carburants, le gas-oil tout comme l'essence. Les usagers du transport public, qu'ils soient fonctionnaires, employés privés, commerçants ou élèves, se retrouvent à se lever bien plus tôt qu'avant. Aux arrêts de bus, la situation est devenue chaotique. Les passagers se bousculent pour monter dans les bus qui se font de plus en plus rares. Comme les chauffeurs sont obligés de s'approvisionner parfois sur le marché noir, les frais de transport ont explosé. Les prix des trajets en minibus ont doublé, passant de 150 à 300, voire 400 ou 500 francs CFA par personne selon les quartiers, plongeant ainsi la population dans une situation de plus en plus difficile. Une situation qui perturbe le quotidien de centaines de milliers d'usagers, et sur laquelle on ne peut que constater, pour l'instant, le silence assourdissant du gouvernement alors que le problème monte en puissance depuis plusieurs semaines.

La ruée vers la propriété foncière envahit les grandes villes

On le constate à Brazzaville, mais aussi à Pointe-Noire et à Dolisie. Les terrains déjà lotis s'évaluent souvent entre 10 et 50 millions de francs CFA, voire plus. On peut facilement imaginer la catégorie sociale qui s'octroie aisément ce type de bien: celle qui entoure les gisements financiers de l'Etat. Des oligarques s'emparent, à la queue-leu-leu, de territoires entiers, parfois jumelées. Ils le font à un tel rythme qu'il suffit de temps à autre de ne plus fréquenter un endroit quelques petites semaines durant pour le retrouver métamorphosé. Les hommes politiques, la fraction la plus réduite de notre population, viennent en tête des acquéreurs. Ce qui pousse notre humoriste à dire : *« Pendant que certains pays deviendront émergents par la culture, par l'agriculture, par l'industrie, par la santé, etc., le Congo sera pays émergent dans une décennie par la Pajero chromée 4X4, l'hôtel de passe, le VIP, la mini-cave, la boulangerie, la quincaillerie… »*

Garer sur les terre-pleins !

Voilà une pratique à laquelle s'adonnent certains conducteurs surtout les week-ends, devant les bars, restaurant et autres gargotes sur l'avenue Matsoua, à Bacongo (Arrondissement 2 de Brazzaville). En le faisant, ces conducteurs indélicats ne rendent pas service aux autres usagers de la route, puisqu'ils leur obstruent la vue; d'où certains accidents, parfois mortels.

FORMATION

L'Eglise évangélique du Congo signe une convention de partenariat avec l'ESGAE

L'Eglise évangélique du Congo (EEC) a signé avec l'École supérieure de gestion et d'administration des entreprises (E.S.G.A.E.), un établissement privé d'enseignement supérieur, une convention de partenariat. La confession religieuse a été représentée par le Révérend pasteur Guy Locko Elenga, président de l'EEC, et l'ESGAE par son promoteur et directeur général, le Pr. Roger Armand Makany.

Le Révérend Guy Loko Elenga et le Pr Roger Armand Makany présentant la convention de partenariat signée

Les signataires posant avec les responsables des deux structures

La cérémonie de signature a eu lieu mercredi 29 janvier 2025, dans la salle des actes de l'ESGAE, située dans le 4e arrondissement de Brazzaville, Moungali. En présence du Pr. André Patient Bokiba, conseiller du Chef de l'Etat à la culture, arts, tourisme et loisirs; du Pr Edouard Ngamountsika, responsable du Bureau national de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), des responsables de l'EEC et de l'ESGAE, tout comme des enseignants.

Pour le Pr. Roger Armand Makany, *«cette convention de partenariat a le mérite d'être historique pour trois raisons: premièrement, elle établit un lien de travail entre deux institutions orientées vers l'éducation de tout l'homme, vers l'éducation de la société; deuxièmement, il s'agit d'une première dans notre pays, et particulièrement dans notre système éducatif d'enseignement supérieur, car bien souvent nous nous tournons vers l'extérieur, vers l'étranger d'où nous viendrait le secours; troisièmement, il s'agit d'une relation gagnant-gagnant dans la mesure où l'EEC ne manquera pas de prier régulièrement et d'implorer les bénédictions de Dieu sur la communauté éducative de l'ESGAE».*

En réponse, le Révérend pasteur Guy Locko Elenga a rendu grâce à l'Eternel pour cette cérémonie. *«Celle-ci,* a-t-il souligné, *constitue, le premier acte officiel traduisant la volonté de l'exécutif de l'EEC à matérialiser la formation du personnel avec un partenaire structuré et spécialisé sur les questions de gestion administrative et des entreprises».* Il a rappelé que depuis le synode 2020, l'EEC s'était engagée dans la dynamique de son relèvement, en répondant à la problématique soulevée dans le rapport bilan de la mandature 2016-2020 et résumé en trois questions: Avec quoi et avec quel état d'esprit engager le relèvement? Avec quel système de gestion et de fonctionnement faut-il le faire? Quelle serait la politique à appliquer pour le relèvement de l'EEC, dans sa globalité?

Le relèvement de l'EEC aujourd'hui est un défi aux approches transversales. Le bureau synodal, souhaitant avoir un leadership approprié pour faire face aux défis liés à la gestion administrative, financière, des ressources humaines et de la logistique, a fait le choix d'un partenaire reconnu pour la qualité de sa formation: l'ESGAE, dont les offres et les diplômes ont conjointement l'agrément de l'Etat congolais et du CAMES et jouissent ainsi d'une notoriété internationale. Le choix porté sur l'ESGAE n'est point anodin. Il traduit la volonté de l'Eglise, en tant qu'employeur, de doter son personnel des outils lui permettant d'être à la hauteur des attentes.

«La convention signée permettra donc à l'EEC de renforcer les capacités de son personnel dans les différents domaines ci-dessus cités. Elle permettra également à la confession religieuse d'engager ses employés dans une formation professionnelle diplômant, en vue d'un rendement excellent et performant», a conclu le président de l'EEC, en exhortant les agents qui ont commencé leur formation continue depuis cette semaine à donner le meilleur d'eux-mêmes et de profiter au maximum, pour permettre à l'Eglise de tendre progressivement vers le relèvement escompté, estimant que «lorsque que l'on a des collaborateurs bien formés, le travail en équipe est efficace».

La signature de cette convention de partenariat avec l'EEC intervient après celle signée avec le Centre médico-social évangélique de Mayangui, en avril 2021.

A signaler qu'au cours de cette cérémonie, le conseiller du Chef de l'Etat à la culture, arts, tourisme et loisirs, le Pr. André Patient Bokiba, a remis, au nom de l'ESGAE, au Révérend Pasteur Guy Locko Elenga le diplôme honoris Causa de Master parcours management des petites et moyennes entreprises et prospective stratégique accrédité par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) et figurant dans le classement mondial d'Ed Universal. A cela s'est ajouté un don composé, entre autres, d'ordinateurs, d'onduleurs, d'agendas, de paquets de chemises cartonnées et de sous-chemises, de carton de rames. Un don fait au bureau synodal et remis par le directeur général de l'ESGAE.

Viclaire MALONGA

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES
ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CABINET/FIRME EN GARGE DE L'ANALYSE DES DIMENSIONS SOCIALES DES RISQUES CLIMATIQUES EN REPUBLIQUE DU CONGO

(RELANCE)

(Publication du 31 Janvier 2025)

1. Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer le paiement au titre du contrat suivant : *«recrutement d'un(e) cabinet/firme en charge de l'analyse des dimensions sociales des risques climatiques (y compris du changement climatique) en République du Congo notamment dans les zones d'intervention du projet».*

2. Objectif de la mission

L'objectif général de cette consultation est de faire une analyse détaillée des impacts différentiels des risques climatiques (y compris du changement climatique) sur les groupes les plus vulnérables du Congo notamment sur les groupes vulnérables vivants dans les trois zones paysagères distinctes du ProClimat qui sont les régions du nord, du centre et du sud.

3. Commanditaire de la mission

Le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale (MEPIR) à travers l'Unité de Gestion du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services de cette prestation.

4. Profil du prestataire

Le prestataire devra répondre au profil suivant :

- Être une firme/cabinet d'étude avec au moins une expérience de 8 ans, dans les questions de changement climatique et le développement social, résilience et développement communautaire
- Avoir une expérience avérée dans la gestion et mise en œuvre des projets liés à la résilience climatique, et/ou aux dimensions sociales du changement climatique
- Avoir réalisé au moins deux missions similaires ;
- Avoir une expérience avérée dans l'engagement avec les réseaux de la société civile, les ONGs et communautés locales ainsi qu'un accès aux principales parties prenantes au Congo et une vaste expérience dans la collecte de données ;
- Avoir la capacité à développer et utiliser des outils spécifiques pour l'analyse des risques climatiques
- Avoir une connaissance fine du contexte national y compris les défis sociaux et environnementaux auxquels le pays est confronté, ou une expérience d'au moins 5 ans dans le pays ou dans la région, prouvée par des expériences antérieures, serait également un atout ;
- Avoir travaillé avec un projet financé par la Banque mondiale ou autres bailleurs serait un atout ;

5. Durée du contrat

La durée du contrat est de 4 mois.

6. Dossiers de candidature

Les dossiers de manifestations d'intérêts doivent être constitués d'un document prouvant son existence juridique, sa qualification et/ou son expérience pertinente dans la réalisation des missions similaires, les références des anciens employeurs ainsi que la liste du personnel dédié à la mission.

7. Processus de sélection

La sélection du prestataire se fera en accord avec les procédures définies dans le règlement de passation de marché pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale, version de septembre 2023. La méthode de sélection à utiliser est la Qualification des Consultants.

Les cabinets/firme d'études intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des termes de référence (Tdrs) de l'activité à travers e-mail suivante : proclimatcongo@gmail.com, ou à l'adresse mentionné ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique, sis Impasse du croisement du Groupe Scolaire Remo et l'Avenue Maréchal Lyautey, Résidence Ex Air Afrique, Brazzaville, Email : proclimatcongo@gmail.com, Tél. + 242 : 06 696 16 10

8. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse email suivante : proclimatcongo@gmail.com, au plus tard **le 14 février 2025 à 14 heures 00**

Veuillez préciser en objet le titre de l'AMI. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 30 janvier 2025

Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU

VATICAN

Le Pape plaide pour la protection des droits des enfants

Un sommet mondial sur les droits des enfants s'est ouvert lundi 3 février 2025 au Vatican, organisé par le Comité pontifical pour la Journée mondiale de l'enfance. La rencontre a réuni les cardinaux et de nombreuses personnalités du monde, sur le thème: «Aimons et protégeons-les». Le démarrage des travaux a été dominé par le discours du Saint-Père qui a appelé à ne jamais s'habituer aux violations des droits des plus petits. François a déclaré que «l'enfance bafouée est un cri silencieux qui dénonce l'injustice du système économique, la criminalité des guerres, le manque de soins médicaux et de scolarisation».

Le Pape François présidant le Sommet

Ce sommet convoqué par le Souverain pontife a réuni entre les murs du Palais apostolique plusieurs dirigeants de la planète, dont les politiques et économistes, les représentants de la société civile et les religieux, afin de placer les droits et les rêves des plus jeunes au centre des préoccupations mondiales. On y a noté parmi les participants, la reine Rania Al Abdullah de Jordanie, Satyarthi Kaylash, Prix Nobel de la paix 2014 ou encore l'ancien vice-président américain Al Gore. Le sommet s'est concentré sur huit points, allant du droit à l'éducation à celui de vivre loin de tout type de violences. Il intervient huit mois après la rencontre du 25 mai 2024, lorsque le Pape accueillait 50 000 enfants du monde entier dans le stade olympique de Rome pour la toute première Journée mondiale des enfants.

Avant de rencontrer les différentes personnalités, réunies en table ronde dans la Salle Clémentine, le Pape a été accueilli par une délégation d'enfants, munie d'une lettre de remerciements et de propositions à lui destinées. Dans leur lettre reprenant le thème de ce sommet inédit, les jeunes soulignent l'attachement sincère que leur voue le Saint-Père. *«Nous t'écrivons au nom des enfants de toute la Terre, nous voulons te remercier parce que tu te soucies de nous et de notre avenir, tu nous aimes et tu nous protèges»,* mentionnent-ils.

Dans son discours d'ouverture, le Pape a dressé la liste des dangers qui guettent les enfants aujourd'hui, et autour desquels les intervenants ont été appelés à échanger afin d'*«ouvrir des nouvelles voix pour les sauver et les protéger»*. En prime, les fléaux de la guerre et de la pauvreté, de l'injustice et de l'exploitation, qui marquent la vie de millions d'enfants. Le Souverain pontife a cependant précisé que *«là où, grâce à Dieu, les gens ne souffrent pas de la guerre ou de la faim, il y a néanmoins des périphéries difficiles, où les petits sont souvent victimes de fragilités et de problèmes que nous ne pouvons pas sous-estimer»*. Il s'agit de l'anxiété et la dépression qui touchent, *«plus que par le passé»,* les jeunes, et les poussent à emprunter parfois les *«voies de l'agressivité ou de l'automutilation»*. François a déploré que, tout comme la vieillesse, l'enfance soit considérée comme une «périphérie» de l'existence dans *«la culture de l'efficience»*.

Le Pape estime que *«ce sont précisément les jeunes, qui sont des signes d'espérance dans la société, qui peinent à reconnaître l'espérance en eux-mêmes»*. Il constate que 40 millions d'enfants sont déplacés par les conflits, 100 millions sont sans abris, 160 millions sont victimes de travail forcé, de traite et d'exploitation. François met en garde l'humanité qui, en s'habituant à cela, risque de perdre *«ce qu'il y a de plus noble dans le cœur de l'homme: la miséricorde et la pitié»*.

Aristide Ghislain NGOUMA
(Rome)

EST DE LA RD CONGO

Le Burundi alerte contre une possible généralisation de la guerre

''Le conflit dans l'Est de la RD Congo risque de se transformer en guerre régionale'', a alerté samedi 31 janvier, Evariste Ndayishimiye, Président du Burundi, le M23 et les troupes rwandaises continuant leur progression après avoir pris le contrôle de la grande ville de Goma. Ces dernières semaines, l'avancée fulgurante du groupe armé antigouvernemental et des Forces armées de Kigali, face à des troupes congolaises dépassées, a suscité la crainte d'une propagation du conflit. Le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a dit jeudi 29 janvier son inquiétude d'un embrasement régional.

Kinshasa accuse Kigali de vouloir piller ses nombreuses richesses naturelles

«Si l'Est du Congo n'a pas la paix, la région n'a pas la paix. Ce n'est pas le Burundi seulement, la Tanzanie, l'Ouganda ou le Kenya, c'est toute la région, c'est une menace. Mon pays ne va pas se laisser faire», a-t-il souligné.

Dans le cadre d'un accord de coopération militaire avec Kinshasa, au moins 10.000 soldats burundais ont été déployés depuis octobre 2023 dans l'Est de la RD Congo. Déjà présente dans la région, l'armée ougandaise a de son côté annoncé vendredi 30 janvier qu'elle allait renforcer ses défenses. Après avoir conquis la capitale de la province du Nord-Kivu où ils sont entrés il y a près d'une semaine, les combattants du M23 («Mouvement du 23 mars») et les forces rwandaises progressent désormais dans la province voisine du Sud-Kivu. Le 31 janvier, des affrontements ont été signalés dans des villages proches de la cité minière de Nyabibwe, à une centaine de km de Bukavu et environ 70 km de l'aéroport le plus proche. Sur le marché de Bukavu, chef-lieu du Sud-Kivu où vivent un million d'habitants, certains commerçants et clients faisaient part de leurs craintes.

Selon des sources bien informées, *«le M23 a dit qu'après avoir occupé Goma, ils vont aller au Sud-Kivu'', et les populations ont peur car elles ne savent ni le jour ni l'heure. Elles achètent des stocks de provisions qu'elles conservent à la maison»*.

Kinshasa accuse Kigali de vouloir piller ses nombreuses richesses naturelles dans la région. Le Rwanda nie et affirme vouloir éradiquer des groupes armés, notamment créés par d'ex-responsables hutu du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, qui menacent sa sécurité.A Goma, les combats ont cessé, mais la ville souffre désormais de pénuries de carburant et de liquidités.

Jean Kaseya, le chef de l'Africa CDC a mis en garde contre le risque d'épidémies. *«Si aucune mesure décisive n'est prise, ce ne seront pas seulement les balles qui feront des victimes, mais la propagation incontrôlée d'épidémies majeures et de pandémies potentielles qui viendront de cette région fragile»*, a-t-il alerté.

D'après le Bureau des Affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), ''des milliers d'habitants qui avaient fui leurs villages face à l'avancée du M23 ont commencé à quitter les camps de déplacés installés dans la périphérie de Goma. Certains sites au nord de la ville sont déjà vides.

Le M23 et les troupes rwandaises ont pris le dessus en quelques semaines sur l'armée congolaise. Les autorités congolaises recrutent depuis vendredi 30 janvier des volontaires sans formation pour intégrer des milices pro Kinsahsa. *''Au moins 700 personnes ont été tuées et 2.800 blessées lors des combats pour le contrôle de Goma, la semaine dernière'',* a déclaré un porte-parole de l'ONU.

L'offensive sur Goma a suscité plusieurs appels internationaux à la fin des combats et au retrait des troupes rwandaises. Les initiatives diplomatiques pour régler le conflit qui dure depuis plus de trois ans n'ont pas abouti. Pendant le sommet extraordinaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à Harare vendredi dernier, les pays membres ont affirmé leur *«engagement indéfectible à continuer de soutenir la RD Congo dans sa quête de sauvegarde de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale»*.

Alain-Patrick MASSAMBA

INSERTION LEGALE

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Il sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience d'adjudication du 15 février 2025, **Maître Célestin M'FOUTOU**, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis Avocat à la Cour, Cabinet sis au **Boulevard du Général Charles DE GAULLE, Immeuble de la C.N.S.S**, en face de la Pâtisserie «La Citronnelle», Entrée A, 6ᵉ étage, Appart.109, Centre-ville, Pointe-Noire;

Vente sur saisie immobilière du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, Palais de Justice, en face du Consulat de France, dans la salle ordinaire des audiences.

L'adjudication aura lieu le 15 février 2025, à 9 heures.

FAIT SAVOIR A TOUS CEUX A QUI L'APPARTIENDRA:

-EN VERTU:

1-) De l'arrêt de la Cour d'Appel de Pointe-Noire du 01 juillet 2021, Rôle Civile n° 434 revêtu de la formule exécutoire confirmatif du jugement duTribunal de Grande Instance de Pointe-Noire du 17 novembre 2017, répertoire n°396, lequel a validé et rendu définitive l'inscription d'hypothèque inscrite suivant procès-verbal de Maître **Joachim MITOLO**, Huissier de Justice, du 26 juillet 2019 inscrit à la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques pratiquée sur le bien immobilier appartenant à NDEMBIKA Pierdavy.

2-) De l'arrêt rendu par la Cour d'appel le 07 juin 2024 répertorié n°081 confirmant le jugement du 24 décembre 2022, repertoire n° 434 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire rejetant la demande en distraction de Madame **MPEMBA NSONDA Natacha Armelle Andrée.**

ET ENSUITE:

1-) Des commandements de **Maître Joachim MITOLO** du 05 octobre 2019 et de Maître **Jean Bruno MPOUKOU** du 15 avril 2022, notifiés à Monsieur **NDEMBIKA Pierdavy**

2-) Du commandement aux fins de saisie immobilière contenant sommation à tiers détenteur du 22 avril 2022 de Maître **Jean Bruno MPOUKOU,** notifié à Madame **MPEMBA NSONDA Natacha Armelle Andrée**

Lesquels ont pour Conseil **Maître Roger OKO**, Avocat à la Cour, **Avenue KATT MATOU**, en face de la Maison de la République

EN PRESENCE DE:

Monsieur **NDEMBIKA Pierdavy**, Congolais, Majeur, Domicilié à Brazzaville, **82 rue Jean Marie NIABIA, Arrondissement n°4, Moungali, débiteur Saisi.**

Il sera procédé, le samedi 11 janvier 2025 à 9 heures, en audiences des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, Salle ordinaire des audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:

La propriété est située à Pointe-Noire, au **quartier NGOYO,** Arrondissement n°6, cadastrée parcelle n°02, Bloc 16, Section BN, Superficie 250 m², Objet du titre foncier **n° 29132.**

DESCRIPTION:

Une parcelle clôturée en matériaux durables mesurant 20x12,5m. Les murs de clôture, revêtus de carreaux gris et vert, sont équipés de fils barbelés et l'accès se fait par (1) un seul portail métallique peint en noir avec deux (2) battants et un portillon. Elle contient:

1) Une (1) maison en matériaux durables scindée en deux(2) appartements de deux chambres, avec deux (2) chambres, salon, cuisine, salle d'aisance et véranda chacun. Le sol est carrelé, le plafond peint en blanc;

2) Une deuxième maison, un studio avec salle de toilettes en matériaux durables. La parcelle est alimentée en eau et électricité.

Tel que l'immeuble existe, s'étend et se comporte, avec ses droits aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installation actuellement existants, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faits par la suite.

MISE A PRIX:

Vingt Millions (20 000 000) francs CFA, augmenté de 12% du montant de l'adjudication.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus par le ministère des avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes.

CONDITIONS DE VENTE:

Vente strictement au comptant

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 22 janvier 2024.

Me Célestin M'FOUTOU
(Avocat poursuivant)

55e ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT OECUMENIQUE CONGOLAIS

Les ouvriers apostoliques et personnes consacrées se sont rassemblés en la cathédrale Sacré-Cœur pour le culte d'ouverture

***«Crois-tu cela?»* (Jean 11, 17-26). C'est le thème de réflexion qui va marquer la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens au cours de cette année, du 30 janvier au 8 février 2025, dans les trente-trois secteurs de la ville de Brazzaville et sa périphérie. Après le culte d'envoi en mission des superviseurs en zones et délégués en secteurs, les ouvriers apostoliques et personnes consacrées des Eglises membres du Conseil œcuménique (catholique, salutiste, protestant, orthodoxe) se sont rassemblés le jeudi 30 janvier en la cathédrale Sacré-Cœur pour le culte d'ouverture.**

Les responsables des Eglises membres du Conseil œcuménique

Placé sous la direction du pasteur Jean-Baptiste Mouanga, président de l'Eglise évangélique luthérienne du Congo et vice-président du Conseil œcuménique, ce culte a connu la présence de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville; du pasteur Guy Loko Elenga, président de l'Eglise évangélique du Congo; du lieutenant-colonel Célestin Ayabagabo de l'Armée du salut, représentant le chef de territoire, président en exercice du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo, et du représentant de l'Eglise orthodoxe.

Le mot de bienvenue de la paroisse d'accueil a été lu par l'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville, qui a invité les participants à bien intérioriser le thème de cette Semaine de prière universelle.

Puis, le peuple de Dieu a été invité à méditer ce qui s'était passé à Béthanie où Jésus a ressuscité Lazare, son ami. C'est le pasteur Rosin Sita Loussemo Banzouzi, responsable du département de l'éducation chrétienne au sein de l'Eglise évangélique du Congo et professeur d'éthique à l'université protestante de Mansimou, à Brazzaville, qui a eu la mission de prêcher sur l'évangile de Jean 11, 17-26. Il s'est focalisé sur la ville de Béthanie comme lieu de rencontre amicale. *«En effet, situé à moins de trois kilomètres de Jérusalem, Béthanie est pour Jésus un lieu de rencontre habituelle avec ses amis que sont Lazare et ses deux sœurs Marie et Marthe. Jésus était accueilli à Béthanie comme membre de la famille. C'est l'image qui devrait ressortir de toutes nos rencontres œcuméniques appelées à être des retrouvailles à Béthanie, autrement dit, des rencontres en Eglise sœurs partageant une même foi en Jésus-Christ. La cathédrale Sacré-Cœur est pour nous une Béthanie de la rencontre entre membres d'une même famille. Jésus, décidé de se rendre à Béthanie, fait preuve d'une véritable empathie. Certes, il retarde son voyage alors que son ami Lazare est gravement malade; mais tout cela fait partie du plan de Dieu qui souhaite démontrer que son fils a autorité non seulement sur la maladie mais également sur la mort. Les quatre jours que Jésus laisse passer avant de se rendre à Béthanie ont bien un sens. En effet, selon une pensée juive assez répandue, après la mort, l'âme restait près du corps pendant les trois jours qui suivaient le décès, et ce, dans l'espoir que l'âme pourrait retourner à son corps. C'est dire qu'en attendant le quatrième jour, Jésus ne donne aucune chance aux croyants juifs et aux non-croyants de douter de la résurrection de Lazare, sous prétexte qu'il ne serait que l'âme du défunt qui, en toute logique, aurait regagné son corps. Jésus avait bien le souci de l'autre, de Lazare son ami, et son retard n'est qu'une astuce pour susciter davantage la foi. Ce souci de l'autre est aussi manifesté par Marthe qui, ayant entendu qu'enfin, Jésus était en train d'arriver, s'empresse d'aller à sa rencontre pour la cause de Lazare. A l'image de Marthe, savons-nous courir vers Jésus pour porter les fardeaux de nos bien aimés en détresse?»*, s'est-il interrogé. L'animation de ce culte a été assurée par l'une des chorales catholiques ainsi que celle de l'œcuménisme.

Les ouvriers apostoliques et personnes consacrées étaient mobilisés

Pascal BIOZI KIMINOU

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire
Sise 08, Avenue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, Centre-ville,
téléphone : (242) 06 976 66 12/ 05 575 20 98,
E-Mail: maitresaultia@gmail.com. République du Congo.

INSERTION LEGALE

IMPERATUS ENERGY

SOCIETE ANONYME avec Administrateur Général
AU CAPITAL DE 500.000.000 FCFA
Siège Social : Immeuble BSCA BANK, 7ème étage (jouxtant le complexe scolaire Anne Marie JAVOUHEY), entre le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO et l'avenue de l'Amitié.
RCCM **n° CG- BZV-01-2023-B12-00096**
Brazzaville
REPUBLIQUE DU CONGO

Il appert d'un acte établi en la forme sous seing privé, en date du huit novembre deux mil vingt-quatre, consistant en un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, déposé au rang des minutes de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, Notaire, en date du vingt-cinq novembre deux mil vingt-quatre et dûment enregistré en date du douze décembre deux mil vingt-quatre sous le folio 227/54, n°9006, que les actionnaires de la société IMPERATUS ENERGY SA, ont pris les résolutions suivantes :

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL:

Le capital de la société a été augmenté de QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS (490.000.000) F CFA pour enfin le porter à CINQ CENT MILLIONS (500.000.000) F CFA.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL:

Le siège de la société est désormais établi à l'adresse suivante: Immeuble BSCA BANK au 7e étage (jouxtant le complexe scolaire Anne Marie JAVOUHEY), entre le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO et l'avenue de l'Amitié. Brazzaville-République du Congo.

MISE A JOUR DES STATUTS:
En conséquence desdites modifications, les statuts de la société ont été mis à jour par les soins la Notaire soussignée et dûment enregistrés au bureau de l'enregistrement des domaines et timbres de la ville de Brazzaville, en date du douze décembre deux mil vingt-quatre sous le folio **227/55, n°9007**.

DEPOT LEGAL:
Dépôt desdits actes a été fait au greffe du tribunal de commerce, le quinze janvier deux mil vingt-cinq, puis enregistré sous le numéro de formalité **CG-BZV-01-2024-D-00978.**

Pour avis

Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315; Tél.: 05 748 99 64/05 503 41 18/06 822 96 60
FAX: 294 51 81; E-mail: loubota47@live.fr
Pointe-Noire, République du Congo
RADIATION de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARADISE COVE»
En abrégé «SCI PARADISE COVE»

ANNONCE LEGALE

La période requise par la Loi aux fins de Dissolution Anticipée de la **«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARADISE COVE»**, dite **«SCI PARADISE COVE»**, Société en Liquidation, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2006-B42-00009**, était arrivée à son terme.
Comme conséquence de ladite Dissolution Anticipée et conformément à l'Accusé d'Enregistrement délivré par le Greffier en Chef dudit Tribunal, en date à Pointe-Noire du 16 décembre 2024, la **«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARADISE COVE»**, dite **«SCI PARADISE COVE»**, a été radée audit Registre, sous le Numéro **CG-PNR-01-2024-R-01182**, en date à Pointe-Noire du 16 décembre 2024.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA.

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315, Téléphone: 05 748 99 64/05 503 41 18/ 06 822 96 60
FAX: 294 51 81
E-mail: loubota47@live.fr, Pointe Noire, République du Congo

RADIATION de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT FELIX» En abrégé «SCI SAINT FELIX»

ANNONCE LEGALE

La période requise par la Loi aux fins de Dissolution Anticipée de la **«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT FELIX», dite «SAINT FELIX»**, Société en Liquidation, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-012007-B42-00055**, était arrivée à son terme.
Comme conséquence de ladite Dissolution Anticipée et conformément à l'Accusé d'Enregistrement délivré par le Greffier en Chef par Intérim dudit Tribunal, en date à Pointe-Noire du 17 décembre 2024, la **«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT FELIX»**, dite **«SCI SAINT FELIX»,** a été radiée audit Registre, sous le Numéro CGPNR-01-2024-R-01183, en date à Pointe-Noire du 16 décembre 2024.

Pour insertion,
Maître François Den LOUBOTA

ARCHICONFRERIE DU SAINT-ESPRIT DE BRAZZAVILLE

Ouverture de la triple neuvaine du Saint Esprit et lancement des festivités du jubilé des 65 ans

Les dévots de l'archiconfrérie du Saint-Esprit des paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville ont choisi la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé (Maman Elombé), le samedi 1er février 2025, pour l'ouverture de l'exercice spirituel de la triple neuvaine au Saint Esprit pour la clôturer le 27 février prochain à la paroisse Saint Louis Marie Grignon de Montfort. Par la même occasion, ils ont procédé au lancement des festivités du jubilé des 65 ans de son existence dont la célébration aura lieu le 28 décembre 2025.

Parmi les activités phares que mène l'archiconfrérie du Saint-Esprit figure la triple neuvaine du mois de février de chaque année. Pour cette année jubilaire décrétée *«Année Sainte»* par le Souverain Pontife, le Pape François, avec pour thème: *«Pèlerins de l'espérance»*, le bureau diocésain de l'archiconfrérie du Saint-Esprit dans son programme d'activités répartit cette triple neuvaine en trois segments: Neuvaine d'action de grâces (du 1er au 9 février); neuvaine de confession (du 10 au 18 février) et neuvaine de demande, du 19 au 27 février. Toutes ces étapes permettent aux dévots de l'archiconfrérie du Saint-Esprit d'approfondir leur foi en l'Esprit Saint qui est la troisième personne de la Trinité après Dieu le Père, le fils et le Saint Esprit. C'est un moment de prière profonde, de méditation et d'action de grâces. L'eucharistie était présidée par le père Yves Marie Fradet, directeur délégué de la Congrégation des spiritains de Paris, en France, et aumônier international des Archiconfréries du Saint-Esprit dans le monde. Autour du célébrant, il y avait huit prêtres concélébrants, dont le provincial des spiritains au Congo.

Dans son homélie, le père Yves Marie Fradet a indiqué que l'archiconfrérie du Saint-Esprit était un mouvement d'apostolat de la prière. *«Concrètement, le Saint Esprit n'était pas connu dans l'Eglise, et pourtant, c'est la troisième personne de la Sainte-Trinité après Dieu le Père et le fils. De ce fait, il mérite d'être loué, glorifié et honoré pour tout le travail qu'il fait dans l'Eglise. Il a une dimension d'apostolat pour donner la force aux serviteurs de Dieu, notamment le Pape, les évêques, les prêtres qui ont besoin du souffle de l'Esprit Saint pour bien mener leur ministère pastoral. C'est l'Esprit Saint qui inspire la Parole de Dieu. Aussi, prions le Saint Esprit pour nous-mêmes et pour notre vie de baptisé. Chaque baptisé a reçu le Saint Esprit qui a été confirmé lors du sacrement de confirmation et dont nous avons besoin chaque jour de notre vie. Les premiers chrétiens étaient réunis dans le Cénacle par peur de représailles des juifs, mais furent remplis du Saint Esprit, ainsi que le jour de la Pentecôte. Le Saint-Esprit est une source qui jaillit dans notre vie de chrétien, de baptisé et de vie missionnaire. Sortons de nos Cénacles pour aller à la rencontre de Jésus pour que l'engagement apostolique des personnes consacrées soit rayonnante».*

Le père Yves Marie Fradet

Les dévots arborant leur uniforme habituel

Ils étaient mobilisés

Avant de conclure son homélie, le père Yves Marie Fradet a fait savoir qu'après diverses appellations (Confrérie ou archiconfrérie), toutes sont désormais affiliées à l'archiconfrérie du Saint Esprit de Paris et font partie de la grande famille des archiconfréries du Saint Esprit du monde. Tout comme l'archiconfrérie du Saint Esprit de l'archidiocèse de Brazzaville et du Congo.

Pour la petite histoire, au Congo, l'archiconfrérie du Saint-Esprit est une inspiration de l'abbé Cyrille Yengo, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville d'illustre mémoire dans les années 60. Devenu mouvement d'apostolat et de spiritualité, il a pris racine le 28 décembre dans les paroisses Saint Pierre Claver de Bacongo (1961) et Saint Esprit de Moungali (1964). Ensuite dans toutes les paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville pour se répandre dans tous les archidiocèses et diocèses du Congo, avec la mise en place des bureaux diocésains et la nomination par la Conférence épiscopale du Congo, d'un aumônier national.

Pascal BIOZI KIMINOU

DÉCÈS DE MGR BALLONG

La voix de «Rendez-vous avec l'Afrique» à Radio Vatican s'est éteinte

La nouvelle de la disparition du Père Joseph Ballong Wen Mewuda, auquel m'a attaché une longue période de 25 années de collaboration au sein de la radio du Pape m'a rempli de beaucoup d'émotion.

Je crois devoir souligner que pour beaucoup d'entre nous, Africains de Rome, le Père Ballong a permis à Radio Vatican de marquer son universalité avec une présence africaine plus affirmée. Des Africains, hommes et femmes, sont venus se placer au service de la Parole de Dieu sur les ondes de notre plus grande radio catholique avec l'engagement résolu d'un Père Ballong. Il a représenté notre continent et notre Église par l'africanité de son engagement professionnel.

Que le Seigneur qu'il a servi avec fidélité, accueille dans sa miséricorde ce prêtre togolais intrépide.

Albert S. MIANZOUKOUTA
Directeur de publication
La Semaine Africaine
(Brazzaville - Congo)

INSTITUT SUPERIEUR CATHOLIQUE MATER DEI
Inscriptions ouvertes pour l'année 2024-2025
Frais: 35.000 F.CFA

Licence en:
- Economie et Développement;- Informatique de gestion;- Réseaux et Techniques de maintenance;- Gestion et Administration des institutions scolaires et de formation;- Education à la culture de la paix et gestion des conflits;- Pédagogie sociale et de culture religieuse;
- Catéchèse et pastorale.

Formation des formateurs
Durée: - 3 mois (Janvier-mars); - 1 année

Catéchèse et pastorale
Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme

Formation en sciences religieuses
Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme

Condition d'inscription
- Etre détenteur du BAC ou d'un diplôme équivalent

- Pièces à fournir:
- Une demande manuscrite ou une lettre de motivation
- Trois photos de format d'identité
- Une copie de relevé des notes du BAC
- Un certificat médical daté de moins de 3 mois

Pour la filière des sciences religieuses, catéchèse et pastorale, une lettre de recommandations de l'Evêque, du Curé, du Supérieur Majeur ou du responsable diocésain du mouvement d'apostolat.

Adresse: Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville
Tél.: +242 06 490 10 11.

5e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (ANNÉE C)

«Malheur à moi ! je suis perdu, car je suis un homme aux lèvres impures, j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures.»

***Textes**: Is 6, 1-2. 3-8; Ps 137; 1Co 15, 1-15; Lc 5, 1-11*

- Le prophète Isaïe et l'apôtre Simon Pierre nous enseignent à travers les textes d'aujourd'hui, l'humilité, la conversion et la confiance en la parole de Dieu. Comment?

- Isaïe se trouve devant le Seigneur, entouré par des anges qui chantent *«Saint! Saint! Saint!».* Il est bouleversé. Il crie vers le Seigneur: *«Malheur à moi! Je suis perdu, car je suis un homme aux lèvres impures, j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures: et mes yeux ont vu le Roi, le Seigneur de l'univers!»* Ses mots sont à mettre en parallèle avec ceux de Pierre: *«Seigneur, éloigne-toi de moi, car je suis un homme pécheur»*.

- Le péché gangrène la société juive, le peuple élu. Isaïe qui habite au milieu de ce peuple reconnait ses faiblesses et celles de son peuple: *«Je suis un homme aux lèvres impures, car j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures»*. Dieu a la possibilité de les purifier. Nous sommes des êtres faibles et des pécheurs. Nous désobéissons aux commandements de Dieu. Nous vivons sans amour, nous exploitons les plus pauvres. Autours de s'expriment des situations de violences, des injustices criantes. Bref, le péché abonde et notre en souffrance.

- Avec la pêche miraculeuse, Jésus nous enseigne que sans lui, notre vie demeure un échec. Sans lui, ses disciples ont travaillé toute la nuit sans rien prendre. *«Maître, nous avons peiné toute la journée la nuit sans rien prendre».* Ces mots de Pierre traduisent tous nos échecs, nos manques, nos angoisses et nos doutes. La présence de Jésus au cœur de ce tourbillon, de cet aveu d'échec, suscite un espoir, *«Mais, dit Pierre à Jésus, sur ta parole, je vais jeter les filets».* Pierre fait confiance à la parole de son Maître, il se laisse guider par l'auteur de la vie. Jésus a une parole puissante et qui rassure. Si nous écoutons sa parole, il nous conduira vers les terre ferme, vers les certitudes de la vie, vers les airs d'abondance. Les disciples qui n'avaient rien trouvé sont maintenant dans la profusion *«ils capturèrent une telle quantité de poisson que leurs filets allaient se déchirer».* Jésus est celui par qui nos vies jugulent dans l'immensité. Il nous disait, *«je suis venu pour donner la vie et la vie en abondance».*

- La situation catastrophique des disciples dans l'évangile d'aujourd'hui, est aussi la nôtre. Notre société connait des moments de doute, de fragilité, de pauvreté, de déséquilibre sociale et culturelle… Toutes ces situations nous donnent le sentiment d'échec et de naufrage. Le désespoir, la révolte et la résignation sont devenus des maître mots d'un peuple sans boussole et sans repères. Que faire pour sortir de ce bourbier? La confiance au Seigneur. Il a, comme disait Pierre, *«les paroles de la vie éternelle»*. Il n'y a que lui et lui seul peut nous sauver.

- N'ayons plus peur d'aller vers lui. Il est notre salut et notre espérance. Qui a le Christ et croit en lui, a la vie et la certitude de la victoire.

- Seigneur, après ta résurrection, tu as voulu ressusciter tes disciples en posant des gestes symboliques. Nous en avons aussi besoin dans l'aujourd'hui de nos vies. Viens à notre Secours et renouvelle notre confiance en toi.

Abbé Serge BABINGUI,
Diocèse de Nantes (France).

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

PAGIR

Des experts nationaux renforcés sur la méthodologie d'évaluation MAPS

Le Grand Hôtel de Kintélé a abrité, du 20 au 24 janvier 2025, un séminaire de renforcement des capacités d'une trentaine d'experts nationaux œuvrant au sein des institutions publiques, les organisations patronales du secteur privé et de la société civile en vue de leur permettre de mener à bien l'évaluation du système de passation des marchés publics selon la méthodologie MAPS.

Vue de la tribune à l'ouverture des travaux

La formation a été organisée par l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), à travers le Programme Accélérer, la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR), avec l'appui financier de la Banque mondiale. Elle s'inscrit dans le cadre des activités prioritaires du PAGIR et vise à améliorer la transparence et l'efficacité des marchés publics et à accompagner la transition vers un budget-programme, en lien avec l'indicateur de décaissement (Dli) 3. Les objectifs spécifiques poursuivis étaient de permettre aux participants de s'approprier la méthodologie d'évaluation MAPS; maîtriser les différentes étapes du processus d'évaluation MAPS; maîtriser les techniques d'élaboration de la note conceptuelle de l'évaluation MAPS; maîtriser les techniques d'élaboration des rapports d'évaluation MAPS ; élaborer le rapport de l'atelier de formation.

La formation a été ouverte par Gervais Bouiti Viaudo, conseiller spécial du premier ministre en charge de la gouvernance. Ce dernier a rappelé et dégagé la quintessence du nouveau système de passation des marchés publics. Ludovic Ngouala, président du conseil de régulation de l'ARMP, a relevé que *«cette formation vise appuyer les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre de son programme des réformes de la gestion des finances publiques 2022-2029»*. Mme Louise Pierrette Mvono, représentante résidente de la Banque mondiale au Congo, a souligné l'importance que le pays accorde à cet exercice. Les travaux ont été clôturés par Davy Wolfgang Opoko, directeur général de l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP).

Photo de famille

L'objectif de développement du PAGIR est d'accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources nationale et de la gestion des dépenses, avec un accent particulier sur les secteurs de la santé et de l'éducation.

Philippe BANZ

ASSAINISSEMENT

Une concertation pour un plaidoyer sur la gestion des déchets urbains

Le projet Protecting environment association (PEA), avec l'appui financier de l'Union européenne (UE), a organisé une rencontre débat sur le thème: *«Plaidoyer sur la gestion durable des ordures ménagères à Brazzaville».* Avoir assez d'informations et recueillir l'opinion des pouvoirs publics pour comprendre les politiques publiques en matière de gestion des ordures ménagères au Congo afin de permettre aux organisations de la société civile d'élaborer un plaidoyer pour contribuer à améliorer la gestion durable des déchets, tel était l'objectif de cette rencontre qui s'est déroulée mercredi 29 janvier 2025 au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville.

Les membres des ONG et les conférenciers à la fin des débats

Le débat a été dirigé par Serge Patrick Mvouama, coordonnateur du projet PEA. Deux exposés ont été développés. Le premier a porté sur *«Les opportunités et stratégies du ministère des Finances, du budget et du portefeuille public pour financer la gestion des ordures ménagères au Congo»,* développé par Jared Kodi, collaborateur à la direction de la coopération. *«Le ministère en charge des finances n'a pas vocation d'assurer l'assainissement. Cette responsabilité revient au ministère de l'Assainissement, pour la partie technique. Le rôle du ministère des Finances est de rechercher des financements nécessaires pour la gestion des ordures ménagères»*, a-t-il indiqué.

La seconde présentation a eu pour thème *«Les actions de la direction générale de l'environnement en lien avec la gestion des ordures ménagères en république du Congo»*, avec pour conférencier Alain Noël Ampolo, directeur de la prévention des pollutions et des nuisances au ministère de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo. Il a affirmé que *«le ministère de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo s'appuie sur certains aspects liés en matière de gestion des ordures au niveau du territoire national»*. En outre, il a indiqué que les outils juridiques utilisés pour la gestion des déchets de toute nature, dont entre autres, *«la Constitution du 25 octobre 2015; les Conventions internationales qui permettent au pays d'être en lien avec les autres Etats sur la gestion des déchets, particulièrement les déchets transfrontaliers. Le ministère gère également les ordures à travers les Journées, notamment la journée mondiale de l'environnement célébrée le 5 juin de chaque année pour la sensibilisation, ainsi que par les partenariats établis avec les entreprises qui gèrent les déchets. Le ministère en charge de l'environnement procède aussi à la réalisation des études d'évaluation environnementale pour connaître l'impact sur l'environnement, c'est-à-dire pour prévenir les dangers et les inconvénients sur la santé humaine»*.

A la fin de la rencontre, Serge Patrick Mvouama a précisé que *«le PEA est venu pour faire face à la situation constatée sur le terrain qui est le morcèlement des déchets dans l'espace public qui ne cesse de s'accumuler»*. Cette situation, explique-t-il, justifie la mise en place par la société civile d'un groupe de plaidoyer financé par l'Union européenne sur la gestion durable des ordures ménagères en direction des décideurs.

L'étrangeté de cette rencontre a été l'absence du ministère de l'Assainissement, pourtant dûment invité. *«Je peux dire que notre objectif n'a pas été atteint, surtout que le ministère clé a été absent, celui de l'assainissement»*, a déploré le coordonnateur du projet PEA. Dans son message à la population, il a invité celle-ci à se joindre aux ONG pour continuer à demander au Gouvernement de diligenter la signature d'un contrat avec une entreprise spécialisée en matière de gestion des déchets, pour remplacer la société Averda.

Le projet PEA est placé sous le contrôle du Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD),

Ph.B.

Etude de Maitre Solange BEIBAH BOKOLOKO
Notaire
Office, sis 10 Avenue des Trois Martyrs Moungali (en face de l'Eglise Catholique Saint Esprit Brazzaville) tel 055565750/066219442/226112648
Email: Solange.beibah@gmail.com

INSERTION LEGALE
«Société KING SERVICES EXPRESS (K.S.E)
Siège social: Brazzaville au n°64, rue Dispensaire, Poto-Poto.

CONSTITUTION

Suivant Acte Authentique du date du vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, reçu par Maitre **Solange BEIBAH BOKOLOKO**, titulaire d'un office Notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de Poto-Poto, **folio 009/3**, numéro **0098**, il est constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme sociale: société à responsabilité limitée Pluripersonnelle (SARLP); régis par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts

Objet social:
BTP Et Vente de Matériels et Equipements Professionnels.

Dénomination sociale: KING SERVICES EXPRESS (K.S.E)

Siège social: N°64, rue Dispensaire Poto-Poto Brazzaville.

Durée: La Durée De La Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à compter de son immatriculation au RCCM:

Capital social: Un million (1.000.000) de francs CFA divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) FCFA souscrites et libérées intégralement;

Administration: la société est gérée par Madame **MOUNTADAR Sanae**, demeurant à Brazzaville

Immatriculation: la société dénommée **KING SERVICES EXPRESS (K.S .E)** les Immatriculation au **RCCM le 17/01/2025** sous **n°G BZV-01-2025-B12-00014.**

Pour Insertion légal
Maître Solange BEIBAH BOKOLOKO,
Notaire

GROUPEMENT D'HUISSIERS DE JUSTICE, COMMISSAIRES - PRISEURS

Maîtres ESSEBO Benoît & LANDZE Edgard
05, rue Louis TRECHOT, Immeuble OTTA
Centre-ville (Face Primature)
Tél : 055510722/066347027/055587585/066652341
E-mail : essebobenito@gmail.com
B.P : 350 Brazzaville-CONGO

AVIS DE VENTE
AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Groupement d'Huissiers de Justice, Commissaires-Priseurs, Maîtres ESSEBO Benoit et LANDZE Edgard.
A LA DEMANDE DU Bureau de la représentation de l'Organisation Mondiale de la Santé «OMS. CONGO», situé avenue Charles DE GAULLE plateau Centre-ville à Brazzaville, à côté du Laboratoire National, procèdera;
A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES, au plus offrant et dernier enchérisseur des Véhicules 4x4 de marque Toyota (HILUX et BJ) des mobiliers de Bureau ainsi que d'autres biens et effets mobiliers.
Le 08 février 2025 à 09 heures précises, dans l'enceinte du Bureau de la représentation de l'OMS - CONGO situé à côté du Laboratoire National au plateau centre- ville, Brazzaville;
La visite des biens se fera à l'endroit indiqué ci-dessus à partir du Samedi 01 février 2025 au 08 février 2025 de 09 heures à 15 heures.
Toute personne intéressée à participer à ladite vente est priée de payer avant la vente, une caution remboursable ou déductible de:
• 1.000.000 FCFA pour les véhicules,'
• 100 000 FCFA pour les autres effets.
Les conditions de vente seront remises à chaque soumissionnaire au moment du versement de la caution.

Pour toute information veuillez contacter :
- Maîtres
• ESSEBO Benoît, Té/: 05 551 0722/ 06 634 70 27
• LANDZE Edgard, Tél.: 05 5587585/ 0666523 41

Fait à Brazzaville, le 28 janvier 2025
Le Commissaire-priseur

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE (KOBIKISA)
Prêt N°: IDA -68900
NIFESTATION D'INTERÊTS
AAOI N°001/MSP/KOBIKISA-UGP/AOI/F/2025

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

POUR LA FOURNITURE – FORMATION- MONTAGE – ET INSATLLATION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DU LABORATOIRE NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE ET D'EPIDEMIOLOGIE DE POINTE-NOIRE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer **le Projet de Renforcement du Système de Santé (KOBIKISA)**, et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du marché de **«fourniture –formation-montage et installation des équipements et matériels du laboratoire national de santé publique et d'épidémiologie de Pointe-Noire».** Pour ce marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement».

2. **Le Projet de Renforcement du Système de Santé (KOBIKISA)**, sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles pour la **fourniture –formation-montage et installation des équipements et matériels du laboratoire national de santé publique et d'épidémiologie de Pointe-Noire».**
Les soumissionnaires éligibles sont les entreprises ou les groupements d'entreprises disposant d'une expérience dans le domaine de la fourniture du matériel et équipements de laboratoires.
En cas de groupement, les entreprises devraient fournir l'accord de groupement identifiant le mandataire du groupement qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises.

3. L'appel d'offres «fourniture –formation-montage et installation des équipements et matériels du laboratoire national de santé publique et d'épidémiologie de Pointe-Noire» porte sur trois lots distincts à savoir:
- Lot 1: équipements et matériels de biologie médicale;
- Lot 2: équipements et matériels de bromatologie, microbiologie;
- Lot 3: équipements et matériels de biologie moléculaire.

4. Le délai d'exécution du marché est de **trois (03) mois** pour chacun des lots.
Les soumissionnaires soumettront une offre technique et une offre financière.

5. La procédure de passation de marché sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) tel que défini dans le «Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement Version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023 de la Banque Mondiale *(«le Règlement de passation des marchés»)*, et est ouverte à tous les Candidats éligibles. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet de Renforcement du Système de Santé (KOBIKISA) et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après: Rue du Tourisme n°3, face camp clairon, Arrêt tourisme-salle grande cascade-Groupe scolaire REMO,; Tél: (+242) 06 82 41 945/05 54 89 667, E-mail: eryxdarius40@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.

6. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en **espèces** ou par **virement bancaire** au numéro du compte bancaire communiquer par le projet sur demande.

7. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **18 mars 2025** à **11 heures 30 minutes, GMT**. La passation électronique de marché ne sera pas autorisée. Les Offres tardives seront écartées. Les enveloppes extérieures marquées ***«OFFRE ORIGINALE»***, et les enveloppes intérieures marquées ***«PARTIE TECHNIQUE»*** seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous le **18 mars 2025 à 13 heures 00 minute GMT**. Les enveloppes marquées ***«PARTIE FINANCIERE»*** resteront fermées et seront conservées en un lieu sûr par le Maître d'Ouvrage jusqu'à la seconde séance publique d'ouverture des Offres.

8. Les Offres doivent être accompagnées d'**une déclaration de l'offre.**

9. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:
Nom de l'Agence d'exécution: **Projet de Renforcement du Système de Santé (KOBIKISA)**
Adresse: rue du Tourisme n°3, face camp clairon, Arrêt tourisme-salle grande cascade-Groupe scolaire REMO
Numéro de téléphone: (+242) 06 82 41 945/05 54 89 667
Adresse électronique: eryxdarius40@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 03 février 2025

Dr MBOU ESSIE Darius Eryx

Coordonnateur du projet

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°458/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	32557 du 26-09-24	Sect P5, bloc 94 ; Plle 4 ; Sup : 410,67m2	117, RUE BANDZAS	3-BZV	OUMAROU Yatabare
2	31326 du 29-12-23	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 3.991.814,4738m2 soit 399ha18a14ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
3	32819 du 27-11-24	Sect P7, bloc 88 ; Plle 11 ; Sup : 367,23m2	206, RUE MAYOMBE (QUARTIER PLATEAUX DES 15ANS)	4-BZV	NGASSAKI Berji Valens
4	31325 du 29-12-23	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 3.375.165,8642m2 soit 337ha51a65ca	VILLAGE INGOLI	POOL	PARAISO Angélique
5	32958 du 30-12-24	Sect BD4, bloc 185 ; Plle 1 ; Sup : 1.953,34m2	1, RUE OTALA (QUARTIER 714 MATARI)	9-BZV	SOCIETE CAELINUS NIANGOU CEHENA
6	22530 du 07-12-20	Sect CC, bloc 147 ; Plle 5 ; Sup : 800,00m2	RUE PEA OLIVIER (QUARTIER MONT BOUKIERO)	9-BZV	LEBAMI Pauline
7	32931 du 24-12-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.614,38m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	SYLLA Boubacar et SYLLA Bakary
8	32621 du 17-10-24	Sect B, bloc 34 ; Plle 5bis ; Sup : 352,08m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE (KINTELE)	POOL	BOZALANDHE Vyncil Bonzard
9	32622 du 17-10-24	Sect B, bloc - ; Plle - ; Sup : 515,03m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE (KINTELE)	POOL	BOZALANDHE Vyncil Bonzard
10	32683 du 30-10-24	Sect AD, bloc - ; Plle - ; Sup : 731,20m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	BOZALANDHE Vyncil Bonzard
11	32155 du 26-06-24	Sect CJ, bloc 19 ; Plles 05 et 06 ; Sup : 520,96m2	QUARTIER 905 ITATOLO (ZONE TROIS POTEAUX)	9-BZV	TRIGO PIOULA Rose Régina
12	31444 du 23-01-24	Sect M, bloc - ; Plle - ; Sup : 185,57m2	KINTELE (QUARTIER GASTON MPOUILILOU)	POOL	TCHISSAFOU Caleb Destin Colombe
13	31996 du 28-05-24	Sect U, bloc - ; Plle - ; Sup : 268,86m2	KINTELE (QUARTIER ISSOULI)	POOL	MOUBANGAT Marquise Betty
14	32881 du 12-12-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 200,00m2	QUARTIER 908 BILOLO ACADEMIE	9-BZV	NGALIFOUROU Claudine
15	32923 du 23-12-24	Sect AT, bloc 10 ; Plle 22 ; Sup : 214,37m2	92, RUE NGABI BARTHÉLÉMY	4-BZV	FOFOLO Dominique Chouane Eliezere
16	32629 du 18-10-24	Sect -, bloc - ; Plle 7 ; Sup : 400,00m2	QUARTIER 11 IHOUEME (KINTELE)	POOL	GALLEGOS Lisa Thatiana Elianne
17	32960 du 30-12-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 7.200,00m2	YIE (QUARTIER AGRI-CONGO)	POOL	FAUQUEUX Taly-Yann M. et NGOUEMBEL G. D.
18	32713 du 04-11-24	Sect CG, bloc 69 ; Plle 14bis ; Sup : 176,35m2	3, RUE VENDZE	9-BZV	TOMBET MISSIE Maryse Jennyfer
19	32894 du 16-12-24	Sect BD, bloc 162, Plle 32 et 33 (ex.12), Sup : 223,35m2	12, RUE OTOUAKO	9-BZV	EXAKARIE INKARI Daria
20	31454 du 23-01-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 200,00m2	VILLAGE YIE	POOL	ALOUNA MEYA Clement Doris
21	32850 du 05-12-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 8.000m2	VILLAGE MADZIELE NGAMBIO	POOL	LEFA Frédéric
22	32985 du 07-01-25	Sect P7, bloc 41 (ex.42), Plle 5 (ex.14bis), Sup : 374,28m2	55BIS, AVENUE DES TROIS MARTYRS	4-BZV	NIANGADOU Seydou
23	32686 du 30-10-24	Sect N, bloc - ; Plle - ; Sup : 394,62m2	QUARTIER ISSOULI (KINTELE)	POOL	BOZALANDHE Vyncil Bonzard
24	32684 du 30-10-24	Sect AD, bloc - ; Plle - ; Sup : 564,35m2	QUARTIER LIFOULA (KINTELE)	POOL	BOZALANDHE Vyncil Bonzard
25	32685 du 30-10-24	Sect N, bloc - ; Plle - ; Sup : 799,84m2	QUARTIER ISSOULI (KINTELE)	POOL	BOZALANDHE Vyncil Bonzard
26	32723 du 05-10-24	Sect B, bloc 100bis ; Plles 10 et 11 ; Sup : 1.470,31m2	QUARTIER ISSOULI (KINTELE)	POOL	BEMBE Jean Nicolas
27	32245 du 12-07-24	Sect BG (ex.BD), bloc 84, Plle 05 (ex.1), Sup : 415,71m2	12, RUE MALANDA MAFOUTA (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	GALEKOUA ANSSALI Doria
28	32967 du 31-12-24	Sect P12, bloc 184, Plle 1 (ex.2) ; Sup : 413,11m2	2, RUE MOSSAKA (TALANGAÏ)	6-BZV	AOUE Jovanel Ed Emerson
29	32589 du 08-10-24	Sect P4, bloc 57 ; Plle 3 ; Sup : 168,83m2	64, RUE MASSOUKOU (QUARTIER LOUBASSA)	4-BZV	KALLYTH Noura Adidja Jacqueline
30	32911 du 19-12-24	Sect P14, bloc 53 ; Plle 7 (ex.9) ; Sup : 324,74m2	32, RUE 18 MARS (QUARTIER SIMBA-PELE)	6-BZV	OYENDZE Gordevi Guelord
31	32590 du 08-10-24	Sect P4, bloc 57, Plle 3bis ; Sup : 168,84m2	64BIS, RUE MASSOUKOU (QUARTIER LOUBASSA)	4-BZV	OKOUMOU MOKO Edwige Nadège
32	32983 du 07-01-25	Sect P1, bloc 10 ; Plle 4 ; Sup : 465,99m2	42, RUE MBOCHIS	3-BZV	NIANGADOU Seydou
33	32984 du 07-01-25	Sect P4, bloc 67, Plle 4bis et 5 (ex.6), Sup : 662,52m2	69, RUE ZANAGA	4-BZV	NIANGADOU Seydou
34	31610 du 12-04-24	Sect P4, bloc 119 (ex.120), Plle 07 (ex.03) ; Sup : 425,23m2	16, RUE BAKOTAS (QUARTIER GAÏKA)	3-BZV	Eglise Néo Apostolique
35	30250 du 23-05-22	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 20.432,90m2 soit 2ha	VILLAGE IMPANI	POOL	MAKAN TRAORE
36	32239 du 12-07-24	Sect P7suite, bloc 49 ; Plle 11 (ex.1472) ; Sup : 352,55m2	1472, RUE LOUVAKOU (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	LAH ABOUBACAR
37	32995 du 09-01-25	Sect : Zone Rurale ; Sup : 50.325,00m2 soit 5ha03a25ca	VILLAGE NKOUO	POOL	BOUITI Kel Hervé
38	32750 du 13-11-24	Sect U, bloc - ; Plle - ; Sup : 205,76m2	KINTELE (QUARTIER ISSOULI)	POOL	NGAMA AWOUNGA née OSSEBI YOUNGUI H.
39	30975 du 30-10-23	Sect P7, bloc 65 ; Plle 2 ; Sup : 341,67m2	247, RUE LOUFOU	4-BZV	MAHOUKOU TSATSA Irma Anastasie
40	32055 du 13-06-24	Sect R, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER FLORENT NTSIBA)	POOL	MPIANTSO Séraphin
41	32394 du 20-08-24	Sect O, bloc - ; Plle - ; Sup : 381,73m2	KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE DENIS S. NGUUESSO	POOL	INOKOMIS-OBORAMWESSE La Princesse Pamela
42	32410 du 21-10-24	Sect CH, bloc 86 ; Plle 9 ; Sup : 418,64m2	RUE DES BERNADETTE ET AVENUE EMMANUEL SHEBA	9-BZV	ITOUA Bernadette
43	32990 du 09-01-25	Sect P12, bloc 169 ; Plle 5bis (ex.42) ; Sup : 168,79m2	42BIS, RUE KONDA	6-BZV	ISSAKA IKANI Merlain Casimir
44	32912 du 19-12-24	Sect C, bloc - ; Plle - ; Sup : 358,54m2	RUE ST MALO (QUARTIER PAUL GAMBI)	POOL	BICHARA Ibetan
45	32395 du 20-08-24	Sect AT, bloc 6 ; Plle 11 ; Sup : 200,00m2	RUE MAKOUARI PHILIPPE (QTEIR NGAMBIO LA BASE)	4-BZV	ELEM MUSELET Paule Armelle

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2025

Paterne Dimitri ELAPIE. Inspecteur principale des Impôts Chef de bureau

OFFICE NOTARIAL
MAITRE DIEUDONNEE EBAKANI
01, Avenue Alphonse FONDERE, Rond-Point la Coupole,
Centre-ville Brazzaville
B.P : 1143 Tél. : + 242.06.670.58.09
Email.: offnotebakanid@gmail.com République du Congo.

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE «PHARMACIE CELIA MARCELA» SARL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Société à Responsabilité limitée au capital social de FCFA un million (1.000.000), ayant son siège social à Brazzaville (République du Congo), au no 179, rue Ndolo mama Mboualé, Arrondissement 6, Talangaï, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le **n°CG-BZV-01-2024-B12-002934** du 04 Octobre 2024.

Il appert d'un acte sous seing privé relatif à la société **«PHARMACIE CELIA MARCELA»** en sigle **«P.C.M» SARLU**, ayant fait l'objet de dépôt au rang des minutes de Maître **Dieudonnée EBAKANI**, Notaire en la résidence de Brazzaville, en date du 27 janvier 2025, enregistré à la recette des Impôts de de Talangaï, en date du 27 janvier 2025 sous Foulio **018/3, n°035**, le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2025 portant dissolution anticipée de la société, décidée par les associés pour des raisons d'incompatibilité professionnelle de l'un des associés dans une officine pharmaceutique.

Un exemplaire du dépôt au rang de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce, en date 29/01/2025, sous le numéro **CG-BZV-012-2025-D-00105.**

Pour insertion

Le Gérant

OFFICE NOTARIAL
MAITRE DIEUDONNEE EBAKANI
01, Avenue Alphonse FONDERE, Rond-Point la Coupole, Centre-ville Brazzaville
B.P: 1143 Tél.: +242.06.670.58.09 Email: offnotebakanid@gmail.com
République du Congo.

«MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE SUPER MERCERIE ISMA»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

CAPITAL SOCIAL: 1.000.000 F.CFA
SIEGE SOCIAL: BRAZZAVILLE 63, RUE LENNE, MOUNGALI
RCCM: CG-BZV-01-2025-M-11524

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 31 décembre 2024, par Maître Dieudonnée EBAKANI, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré le 24 janvier 2025, à la recette des Impôts de Poto-poto, sous le Folio 016/4, n00266, il a été mis à jour les statuts de la société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:
Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Dénomination sociale **«SUPER MERCERIE ISMA» SARLU.**
Transfert du siège social: à Brazzaville, au n°63, rue Lénine, Arrondissement 4, Moungali.
Le Capital social: Un million FCFA (1.000.000), est divisé en cent (100) parts sociales égales de dix mille (10.000) FCFA chacune numérotées de (001) à cent (100), entièrement souscrites, libérées et attribuées à l'associé unique.
Extension de l'obiet social: la société a pour objet directement ou indirectement au Congo et à l'étranger:
- La Mercerie;
- L'Habillement;
- La Quincaillerie et la vente de matériaux de construction;
- L'Import-export;
- La vente de fourniture de bureaux.
Et, généralement toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.
Mention modificative: a été portée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville en date du 27/01/2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-M-11524**

Pour avis

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
NOTAIRE
05 551-36-01/06 650-53-28
Brazzaville - République du Congo

INSERTION LEGALE
«VANKLEAN»

Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital social de Dix millions (10 000 000) de Francs CFA
Siège social: 27, rue Likouala, Arrondissement III Poto-poto, Brazzaville
RCCM: CG/BZV/17 B 6931
République du Congo

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **«AVANKLEAN SERVICES»** en sigle **«AKS»**, Société Anonyme avec Administrateur Général, tenue au siège de ladite société en date du vingt et un octobre deux mille vingt-quatre et enregistrée à Pointe-Noire, aux Domaines et Timbres de Tié-Tié,.le deux décembre deux mille vingt-quatre sous le Folio **232/27 N°4685**, les actionnaires ont décidé
- De procéder au changement de la dénomination sociale de la société **«AVANKLEAN SERVICES»** en sigle **«AKS»**, Société Anonyme avec Administrateur Général, devenue société **«VANKLEAN»** Société Anonyme avec Administrateur Général;

- D'étendre l'objet social aux activités ci-après:

- Import-Export;
- Prestations de services;
- Bâtiment et Travaux public;
- Fournitures d'équipements industriels.

En conséquence de ces modifications les statuts ont été mis à jour. Mention sera portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville.

Pour insertion
Maître Hortense MVINZOU LEMBA

INSERTION LEGALE

Société «TransAfrica Congo»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social d'Un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social sis au: 1er étage, Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William Guynet Centre-ville
Brazzaville-République du Congo
****

Aux termes d'un acte reçu par l'Office Notarial de Maître **Hortense MVINZOU LEMBA** et enregistré à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la plaine, en date du onze octobre deux mille vingt-quatre, Folio 188 N°7663/23, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) une société dénommée **«TransAfrica Congo»**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes:
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Capital social: Un million (1 000 000) de Francs CFA.
Siège Social: 1er étage Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William Guynet, Centre-ville, Brazzaville République du Congo.
Objet Social:
- La construction, l'amélioration, l'entretien, le développement, la gestion, la continuation ou le contrôle de toute rue, métro, chemin de fer, pont, réservoir, quai, usine, magasin, installations électriques, et autres activités connexes qui sont considérés comme favorisant directement ou indirectement les intérêts de l'entreprise et l'octroi de subventions ou d'autres aides ou la participation à la construction ou au contrôle de ce qui précède;
- L'établissement, la promotion, le développement, l'exploitation, l'entreprise et la participation de toute autre manière à des industries, des entreprises, des sociétés, des sociétés de personnes traitant des opérations de commerçants, fournisseurs, commissionnaires, acheteurs, vendeurs, distributeurs, importateurs et exportateurs de tous types de produits et/ou de services;
- La fourniture de toutes sortes de services de conseil et d'études de marché à toute personne physique ou morale ou groupe de personnes en République du Congo ainsi qu'à l'étranger;
- L'établissement, l'exploitation, la préservation, l'expansion ou l'exploitation de toute autre activité relative à l'usine ou aux usines, aux installations industrielles ou biotechniques, aux machines de fabrication ou de conservation, ou aux salles d'exposition ou d'enseignement de tout article lié aux objets de la société;
- L'engagement dans des partenariats ou tout autre arrangement d'attribution de bénéfices ou de fusion d'intérêts, de coopération, d'entreprises conjointes ou d'activités mutuelles avec toute personne ou société qui exerce ou s'engage, ou prévoit de réaliser ou de s'engager dans des entreprises ou des transactions capables d'agir d'une manière qui profitera directement ou indirectement à l'entreprise;
Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, de nature à favoriser son développement.
Durée: 99 années.
RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le **n°CG-BZV-01-2024-B13-00624** du trente et un octobre deux mille vingt-quatre.
Gérant: Monsieur MERRISON Richard Jeffrey.

Pour insertion
Maître Hortense MVINZOU LEMBA

POINTE-NOIRE

Plus de 200 agents de la Force publique promus à des grades supérieurs

Le tarmac de la base aérienne 02/20 de Pointe-Noire a servi de cadre, mercredi 15 janvier 2025, pour la cérémonie du port des insignes de grades de plus 200 agents de la Force publique, au titre du premier trimestre de l'année 2025. Ces grades ont été accordés aux officiers supérieurs, officiers-subalternes, sous-officiers supérieurs, sous-officiers subalternes et militaires de rang.

Le général Olessongo (à d) faisant porter les insignes de grades à un promu

La cérémonie a été placée sous le patronage du général de brigade Jean Olessengo Ondaye, commandant de la Zone militaire de défense n°1. Elle s'est déroulée en présence des autorités militaires et civiles du département de Pointe-Noire et du Kouilou.

Conformément aux rites et traditions des Forces armées congolaises, chaque trimestre, des agents de la Force publique sont avancés en grades.

Cette année, le port des grades a concerné les militaires, gendarmes et policiers en service dans le département de Pointe-Noire et du Kouilou. Plus de 200 agents ont été promus aux grades supérieurs, dont douze officiers supérieurs, vingt-huit officiers subalternes; soixante-six sous-officiers supérieurs; dix-neuf sous-officiers subalternes et six militaires du rang.

Après la lecture des textes organiques portant nomination aux grades supérieurs pour compter du premier trimestre 2025 par le lieutenant-colonel Anselme Ikama, le général de brigade Jean Olessengo Ondaye a procédé au rituel du port des insignes de grades aux nouveaux promus.

Ils sont 223 agents de la Force publique de Pointe-Noire et du Kouilou qui ont été promus aux grades supérieurs des FAC, de la Gendarmerie et de la Police.

Dans son allocution de circonstance, le commandant de la Zone militaire de défense n°1 a, tout d'abord, souhaité la bienvenue à toutes les autorités militaires et civiles venues à cette cérémonie. Tout en dressant le bilan de l'année 2024. *«Cet événement qui s'impose à nous comme le tout premier rendez-vous de l'année marque la reconnaissance des efforts, du mérite et de l'engagement de celles et de ceux qui, par leur dévouement, leur discipline et leur esprit de sacrifice, se voient aujourd'hui honorés et récompensés. C'est également l'occasion pour nous de dresser le bilan de l'année 2024, afin d'aspirer et améliorer nos rendements pour cette année qui commence»,* a dit le général Jean Olessengo Ondaye. Il a exhorté les promus à intérioriser le message du président de la République, chef suprême des armées congolaises à la Force publique, lors du réveillon d'armes du 31 décembre 2024 au cours duquel il a instruit la Force publique de poursuivre les efforts d'éradication du grand banditisme, de maintenir la sécurisation, de renforcer le lien Armée et Nation. *«La fin 2024 a été aussi marquée par une forte matérialisation du lien Armée et Nation. En s'engageant à cette opération, l'Araignée, nous pensons avoir accompli un devoir républicain pour le bonheur du grand nombre. Je vous félicite pour le succès de cette opération de large intérêt communautaire»*, a-t-il poursuivi.

Le général Olessongo Ondaye a encouragé les promus, tout en les invitant au sens de responsabilité. Et, aux non-promus, il leur a demandé de redoubler les efforts dans le travail.

Tout aussi, il a appelé l'ensemble de la Force publique dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou à faire preuve de discipline et de pragmatisme, afin de maintenir un haut niveau de disponibilité opérationnelle, assainir les quartiers du grand banditisme et assurer aux concitoyens une vie paisible.

Au nom des promus, le colonel Olla a remercié le commandement des FAC pour la bonne appréciation portée sur chacun d'eux.

Madocie Deogratias MONGO

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Des étudiants congolais boursiers au Brésil

La cérémonie de remise de lettres de présentations aux étudiants bénéficiaires a eu lieu le 23 janvier 2025 à Brazzaville, en présence des autorités des deux pays. Il s'agit d'un engagement du Brésil pour soutenir le Congo dans le domaine de l'éducation, qui est une priorité pour la République du Congo.

Le chargé d'affaires du Brésil au milieu des bénéficiaires

Cette année, 254 étudiants congolais iront poursuivre leurs études au Brésil. La remise de lettres de présentations a été la première étape d'un voyage qui va permettre la transformation de la vie des étudiants bénéficiaires. C'est pour eux une responsabilité pour faire face au défi de devenir des cadres, d'obtenir un diplôme et de servir le pays pour une contribution efficace à son développement.

Le début de cette aventure académique est une preuve du renforcement des liens d'amitié existants entre le Brésil et le Congo dans le domaine de l'éducation. Emmanuel Lobo de Andrade, chargé d'affaires de la République fédérale du Brésil a souligné: *«La participation du Programme d'Etudiants-Convention du Brésil ne consiste pas seulement à obtenir un diplôme. Cela signifie devenir un véritable ambassadeur entre nos deux pays. Vous aurez la chance d'apprendre, de grandir et de découvrir une nouvelle culture et l'histoire du Congo»*.

Il a rassuré les étudiants qu'il y a une communauté qui est là pour les soutenir et relever le défi pour s'adapter à une nouvelle langue, à de nouvelles coutumes et à un nouvel environnement peut être difficile.

Il a encouragé également ces étudiants à l'obtention de leur diplôme symbole par leurs efforts et leur réussite durant leur parcours d'études.

La représentante de Ethiopian Airlines, compagnie aérienne partenaire fiable dans cette opération, a rassuré ces étudiants sur une meilleure prise en charge tout au long de leur voyage.

Christevie OBA *(Stagiaire)*

ETUDE DE MAITRE CHANTAL JOSIANE LOCKO-MAFINA
Notaire
46, Avenue William GUYNET, Immeuble Galerie marchande de l'ARC 1er Etage
Centre-ville-Brazzaville
E-mail: lockochantal68@gmail.com/B.P: 1542/
Tél: 055560619/066662682
BRAZZAVILLE-REPUBLIQUE DU CONGO

«LONGRICH REPUBLIQUE DU CONGO»
En sigle «LRC»
Société A Responsabilité Limitée (SARL)
Au capital de Trois Millions (3 000 000) de Francs CFA
Siège social : sis case CJ397, V/SOPROGI OCH, Moungali III
Brazzaville (République du Congo)

CESSIONS DES PARTS SOCIALES - REFONTE DES STATUTS

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du vingt-sept novembre deux mil vingt-quatre (27/11/2024) reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant Procès-Verbal de Décisions Collectives Extraordinaires de la Société A Responsabilité Limitée dénommée **«LONGRICH REPUBLIQUE DU CONGO»** en sigle **«LRC»**, enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le six décembre deux mil vingt-quatre (06/12/2024), sous folio **223/33 n° 8698**, il a été constaté le transfert du siège social et la cession des parts sociales comme suit:

Ancien siège: case CJ397, V/SOPROGI OCH, Moungali 111, Brazzaville

Nouveau siège: Ex-télévision, dans la rue Soweto, Arrondissement I Makélékélé Brazzaville

Cédante: Madame **KIHOUBA N'KOKOLO Solange**;

Cessionnaire: Monsieur GANG ZHAO

Refonte complète des statuts de la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE dénommée **«LONGRICH REPUBLIQUE DU CONGO»**, en sigle **«LRC»** (SARL) qui devient automatiquement une **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE (SARLU).**

Mentions modificatives ont été portées en conséquence au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville (RCCM) sous le n° **CG-BZV-01-2024-M-11191** du dix-sept décembre deux mil vingt-quatre (17/12/2024).

Pour Avis
Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

EXCI-MAA
Professionalism in motion

- Expertise Comptable et commissariat aux comptes
- Management
- Fiscalité
- Formations
- Services informatiques de Gestion

TANK SERVICES

Experts comptables Internationaux – Management -Audit Advisory – Sarl au Capital de 5 000 000F. CFA – RCCM CG/PNR/17B 475-NIU, M2017110000961152 Quartier TCHIKOBO 71 rue SIKOUDOUME, Immeuble de la Roche (lieu-dit, Pharmacie MARIA) 1er niveau appartement 1A Tél: +242 06875 89 60 **BP: 4018** - ***Courrier: pkemeni@excimaa.ca-*** Pointe- noire- république du Congo.

TANK SERVICES

Société par Action Simplifiées (SAS) au capital de 2.000.000.000 FCFA, Siège social: Sis Village Côtes Matève, Route de la frontière, **B.P: 638 RCCM: CG/PNR/09 B 785** Pointe-Noire, Republique du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TANK SERVICES du 11 décembre 2024, enregistré aux impôts de MPAKA en date du 26 décembre 2024, sous le folio **241/04 N°1073**, il a été décidé ce qui suit:

Augmentation de capital qui passe de 2.000.000.000 F CFA à 2.750.000.000 FCFA.

Dépôt au Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-01503 du 03/01/2025.**

Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le **N°CG-PNR-01-2001-B16-00004**

Fait à Pointe-Noire le 27 Janvier 2025

Pour insertion

Le cabinet EXCI-MAA

SOUTENANCE DE THESE A L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Une étude innovante sur le packaging des eaux minérales produites au Congo

Moyen Lagui a soutenu avec brio sa thèse de doctorat unique en sciences de l'information et de la communication lundi 20 janvier 2025 à Brazzaville intitulée: *«Étude socio-sémiotique du packaging des eaux minérales produites au Congo»*. Les travaux ont été dirigés par Bienvenu Boudimbou, Maître de conférences, enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi (UMNG). Cette thèse, audacieuse et originale produite par une jeune femme, a suscité un grand intérêt au sein de la communauté académique.

Moyen Lagui encadrée par les membres du jury

La soutenance s'est déroulée devant un jury composé du président Guy-Roger Cyriac Gombe-Apondza, professeur à l'UMNG, des rapporteurs: interne Arsène Elongo, Professeur à l'UMNG, et externe Mamadou Ndiaye, Maître de conférences à l'Université Cheikh Anta Diop du Sénégal, ainsi que d'un examinateur, Jean-Chrétien Ekambo, Professeur émérite à l'Université des sciences de l'information et de la communication de Kinshasa (RDC).

Dans sa recherche, Moyen Lagui a exploré la dimension socio-sémiotique du packaging des eaux minérales produites au Congo, un sujet peu traité dans la littérature scientifique dans le pays. L'objectif de l'étude était d'analyser la manière dont les codes visuels et graphiques des étiquettes et emballages influencent les perceptions des consommateurs congolais et, par extension, l'identité des marques d'eaux minérales sur le marché local.

Les résultats de cette étude ont montré que le packaging joue un rôle fondamental dans la stratégie de différenciation et de positionnement des marques. Il ne se limite pas à la fonction primaire de protection du produit, mais agit comme un vecteur de communication essentiel, capable d'influer sur la perception du consommateur et déclencher l'acte d'achat. Lorsqu'il est habilement utilisé, le packaging constitue un outil stratégique susceptible de renforcer significativement la présence d'une marque sur le marché et favoriser sa croissance dans un environnement compétitif.

Autrement, l'étude a révélé que les choix graphiques et visuels des packagings sont non seulement des outils de différenciation sur le marché, mais aussi des vecteurs de communication culturelle et sociale. Moyen a démontré comment les codes visuels des emballages, à travers des symboles, des couleurs et des textes, participent à la construction de l'image des produits tout en véhiculant des messages implicites relatifs à la pureté, la qualité et l'origine des eaux.

Le jury a salué la rigueur méthodologique de la thèse et la profondeur de l'analyse socio-sémiotique. Après un débat riche et constructif, le jury a unanimement décerné à Moyen Lagui le grade de Docteur en sciences de l'information et de la communication, option communication d'entreprise, spécialité publicité, avec la mention très honorable et des félicitations du jury.

Cette reconnaissance témoigne de l'excellence de la recherche menée par Moyen Lagui, qui contribue non seulement à enrichir le champ académique de la communication publicitaire, mais aussi à ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur la place des emballages dans la communication des marques, particulièrement dans les contextes africain et congolais.

A travers cette brillante soutenance et sa contribution notoire à la recherche en communication d'entreprise, Moyen Lagui, auteure de deux ouvrages et de plusieurs articles scientifiques, compte désormais parmi la crème d'enseignants chercheurs de l'Université Marien Ngouabi et, précisément, du parcours des sciences et techniques de la communication qui a grandement besoin des spécialistes dans ce domaine.

Gaule D'AMBERT

9e EDITION DES NUITS DE LA LECTURE

Le patrimoine littéraire de Brazzaville mis en lumière

Dans le cadre de la 9e édition des Nuits de la lecture, la direction de l'Institut français du Congo (IFC), en partenariat avec le ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs (MICTAL), a organisé le 25 janvier 2025 une visite littéraire des monuments historiques de Brazzaville, la capitale congolaise. Sous le thème: *«Des patrimoines»*, un terme défini comme *''l'héritage du passé''*.

Les participants en face de Mme Myriam Boyer à l'esplanade de la Case De Gaulle

La visite guidée conduite par Mme Myriam Boyer, chargée de la politique des musées du MICTAL, a mis en valeur le riche patrimoine culturel architectural de Brazzaville, marqué par la description de ses quatre grands lieux historiques. La promenade a débuté par la Case De Gaulle sur la fresque appelée *''Centre du monde''*, un bâtiment qui respire un charme à la fois ancien et moderne et qui a été témoin de l'histoire franco-congolaise.

Selon les explications de la guide, Mme Myriam Boyer, *«Brazzaville était une petite ville modeste qui ressemblait à une accumulation de villages. Sa date de création est 1880»*.

Alphonse Mafoua, comédien, metteur en scène et animateur culturel, et Sabrina Bimokono, conteuse, ont tour à tour lu un texte de Léopold Sedar Senghor intitulé: *''Le Congo''*, celui d'Aimé Césaire titré: *''Congo''*, et: *''Case De Gaulle''* de Guy Menga,.

Puis s'en est suivi un autre parcours qui a aussi marqué l'histoire du Congo, à savoir: *''La stèle de la piste des caravanes''*, située au cœur de l'arrondissement 2 Bacongo qui marque le passage de l'ancienne piste d'escorte des esclaves de Mfoa à Loango avant 1880. Sur ce point, l'extrait lu, commémore un évènement douloureux du passé de l'Afrique et du Congo, la Traite négrière. Il est tiré d'une pièce de théâtre d'un auteur guinéen appelé Bankoura Kanfori qui raconte la lutte pour l'indépendance de la Guinée, mais qui fait aussi référence à l'épisode de l'esclavage et de la Traite négrière. Cette pièce a été jouée dans les années 1970 par le Théâtre national congolais.

L'autre extrait lu a commencé par un poème intitulé: *''Minerais mal''* de René Depestre. La troisième découverte s'est faite dans *''Le jardin des illustres''*, situé en face du Mausolée Marien Ngouabi. Du point de vue du lieu, c'est le cœur politique et militaire. Ici, deux extraits ont été lus, il s'agit de *''Cave 72''* de Fann Attiki. Ils ont mis en valeur à la fois le palais du Peuple et l'Etat-major. C'est à l'hôtel de ville que s'est terminée la visite, lieu où avait été déclarée l'indépendance du Congo le 15 août 1960. Un texte d'Henri Lopes, *''Un enfant de Poto-Poto''* de l'édition 2012, a été également lu.

Pour chacune des étapes parcourues, il a été question de la découverte des auteurs qui ont mis en valeur ces lieux, ces monuments et surtout la littérature du XXe. *«Les textes ont été bien choisis, captivants, ils ont donné envie aux spectateurs de les lire»*, a déclaré une participante.

D'après Myriam Boyer, *«ce qui est intéressant dans les extraits lus, c'est qu'ils touchent une longue période. Le plus ancien, c'était l'extrait sur le voyage au Congo d'André Gide en 1927, et le plus récent, un roman de Fann Attiki en 1972, réédité en 2021. Sur cette longue période, Brazzavile a inspiré les auteurs francophones. Il serait intéressant de poursuivre ce travail, voyant comment il a pu inspirer les auteurs des pays francophones»*.

«Cette visite s'est inscrite dans le cadre du lancement d'un itinéraire du patrimoine marquant la rénovation du CFRAD lancée en septembre 2024», a-t-elle rappelé.

Darchelle KETTE BONAZEBI
(stagiaire)

ETUDE Maître Karelle Flore LOUBOTA NDOULOU
Notaire à la résidence de Pointe-Noire,
47, Avenue Agostino Neto
Immeuble Restaurant La Source du Village, en face de la clinique Guenin
B.P: 1972 ; Tél.: 06.523.96.96 ; Email: etudekarelleloubota@gmail.com

ANNONCE LEGALE

Suivant acte authentique reçu en l'Etude de Maître **Karelle LOUBOTA NDOULOU**, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre **(18/10/2024)**, enregistré même ville, le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre **(27/11/2024)** à la recette de Pointe-Noire Centre, Folio **221/19**, Numéro **8589**; il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes:

FORME: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
OBJET: La société a pour objet:
-Fourniture de Matériels et Equipements (Pétroliers et Industriels);
- Maintenance d'Equipements Industriels;
-Prestations Commerciales Diverses. Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION: La société prend la dénomination sociale de **«INDUSTRIAL SOURCING PLATFORM CONGO»**, en abrégé **«ISP CONGO»** ;
SIEGE SOCIAL: La société est établie à Pointe-Noire, quartier Boscongo, centre-ville, République du Congo;
DUREE: La durée de la société est Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M);
CAPITAL SOCIAL: Le capital social est fixé à la somme CINQ MILLIONS (5.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cinq cents (500) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune de valeur nominale, numérotées d'UN (01) à Cinq (500);

GERANCE: Madame **NJEUTCHA Claudia GWEMI**, de nationalité Camerounaise, demeurant au quartier Ngoyo, Pointe-Noire, République du Congo, est nommée gérante de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle **«INDUSTRIAL SOURCING PLATFORM CONGO»**, en abrégé **«ISP CONGO»;**

DEPOT LEGAL: Dépôt légal des statuts effectué le neuf décembre deux mille vingt-quatre (09/12/2024) au Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B-00903**.
REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER: La Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle **«INDUSTRIAL SOURCING PLATFORM CONGO»**, en abrégé **«ISP CONGO»,** est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M) du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **RCCM CG-PNR-01-2024-BI3-00242.**

Pour insertion,

Maître Karelle Flore LOUBOTA NDOULOU.

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la **Société JOMAMIE**, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 1.000.000 Francs CFA dont le siège social est sis **1464**, rue Louvakou, Plateau des 15 ans, Moungali, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le **n°CG-BZV-01-2023-B13-00165;**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2025, l'associé unique de ladite société a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 203, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du **28 janvier 2025**, sous le **n°CG-BZV-01-2025-M-11531** aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Greffier en Chef

Maître Jean Clément NGATALI

FEDERATION CONGOLAISE DE CLOSE-COMBAT

Un nouveau président: Sylvain Mampouya !

L'événement, l'élection, a eu lieu samedi 25 janvier 2025, au gymnase Henri Elendé de Brazzaville. Sylvain Mampouya a été élu à l'unanimité à la tête de la Fédération congolaise de close-combat et disciplines associées (FECOCLOSE-DA). Il succède à Fabrice Makaya Matève, devenu président de la Fédération congolaise de Basket-ball.

Sylvain Mampouya a obtenu la majorité absolue des voix. Il est à la tête d'un bureau exécutif de quelques membres. Pour atteindre les six objectifs qu'il s'est assignés, il entend batailler fort : *«C'est une lourde charge, mais nous allons faire le maximum pour qu'on avance. Je vais m'atteler pour que le Close-combat soit parmi les meilleures fédérations. Mes prédécesseurs ont fait un long et bon travail déjà, ils ont travaillé sur d'autres départements, de Pointe-Noire en passant par le Niari, la Bouenza et autres, mon combat c'est d'aller dans la zone septentrionale : les Plateaux, la Sangha, la Likouala».*

Sylvain Mampouya

Dans le même élan, a-t-il ajouté, *«dans mon organigramme, j'ai six points principaux à élaborer. Je vais commencer par la restauration des ligues. Même si l'Etat-providence n'existe plus, nous allons travailler avec les moyens du bord. Il ne faut pas seulement se cramponner au Congo, nous devons également nous ouvrir à l'international». «Il existe déjà une Fédération internationale de Close-combat à laquelle nous sommes affiliés, et nous allons continuer à travailler avec les autres partenaires pour le développement du Close-combat au Congo»*, a-t-il conclu.

Alain-Patrick MASSAMBA

FEDERATIONS SPORTIVES NATIONALES

Bienvenue au Kyuksul et au Tonfa

Les deux nouvelles fédérations sportives ont tenu leurs assemblées générales constitutives et élu leurs premiers exécutifs le même jour, samedi 25 janvier 2025, au Gymnase Henri Elendé.

Le Kyuksul et le Tonfa ne sont plus des associations affiliées à la Fédération congolaise de close-combat et disciplines associées (FECOCLOSE-DA). Ayant décidé de voler de leurs propres ailes, elles sont désormais des fédérations à part entière. Leurs assemblées constituantes respectives étaient présidées supervisées par Mme Anna Médah Josiane Moungala, représentante du ministre en charge des Sports.

Snov Mounda Onguila a été élu premier président de la Fédération congolaise de kyuksul (FECOKYUK). *«Nous allons placer notre action sur le travail de création des clubs dans les neuf arrondissements de Brazzaville, mais aussi procéder à la création des ligues dans certains départements du pays pour vulgariser cette discipline au Congo et ailleurs»*, a-t-il promis.

La Fédération congolaise de tonfa (FECOTO) a, quant à elle, porté Olivier Loukombo Biyoudi au poste de président. *«Ce jour donne naissance à notre fédération de Tonfa. Mais, il nous faut dynamiser les ligues dans tout le pays, organiser des formations, des compétitions, etc. Le début a toujours été difficile, mais nous allons continuer à nous mettre au travail et surtout populariser cette discipline, pas assez connue»*, a-t-il indiqué.

Bon vent aux dirigeants des deux fédérations qui ne sont pas de trop, mais deux de plus pour dynamiser la pratique du sport au Congo!

Alain-Patrick MASSAMBA

HUMEUR

Au musée du ridicule

Le football congolais est victime d'une crise sans précédent. Inutile de revenir sur les péripéties de cette crise. Parce que tout le monde sait qu'elle a d'autres explications, à plusieurs niveaux: c'est un conflit d'intérêt. Des dirigeants de clubs se sont laissé phagocyter par un commanditaire, qui n'a pas d'arguments. Dommage que notre football soit pris en otage, et ce à cause de l'intrusion des pouvoirs publics, en violation des articles 14 et 19 des statuts de la FIFA, qui disposent que toutes ses associations membres doivent gérer leurs affaires de façon indépendante.

Comme si cela ne suffisait pas, un triste spectacle est donné en pâture aux médias du monde entier, qui écorne un peu plus l'image d'un football congolais jadis respecté et admiré. Le monde entier voit comment des personnes non habilitées adressent des correspondances aux instances sous-régionales, continentales et mondiales du football. Malgré le rejet systématique de ces lettres, elles s'entêtent dans l'usurpation de qualité et de fonction. La norme administrative est de plus en plus bafouée. Tout est là, en ligne. Notre pays est la risée du monde sportif. En offrant ce spectacle, il rentre au musée du ridicule. C'est grave, bouleversant, écœurant et regrettable. Avec des responsables de ce niveau, le sport congolais ne peut que voler bas.

Pour conclure : où va finalement la Fédération congolaise de football ? La réponse est facile. Aisée. Là où ont décidé de la conduire ceux qui ont « fabriqué » cette crise. L'institution est dans une situation lamentable. Elle s'enfonce inexorablement vers le néant. Mais au milieu de ces querelles de clans et de ces enjeux de pouvoir, il y a un grand oublié : le peuple féru de football. Il est le plus grand perdant de ce cirque politico-sportif indigne.

G.-S.M.

IN MEMORIAM

La mort n'arrête pas l'amour

Il avait plu à notre Seigneur Jésus-Christ de rappeler à Lui, dans l'asile de la gloire, notre précieux papa, Docteur André Jean Paul MAMBOUENI, «Ya MBOUENI» ou «Vieux MBOUES» pour les intimes. Du 8 février 2017 au 8 février 2025, cela fait 8 ans jour pour jour que ce grand homme a été, contre notre gré, arraché à notre affection. Quoiqu'il en soit, l'usure du temps n'a pas réussi à étioler, à éteindre la flamme de l'amour qui étincèle vivement dans les cœurs de la veuve et des enfants MAMBOUENI. Qu'il plaise à tous ceux qui l'ont connu et affectionné, de garder une pensée pieuse en sa mémoire.

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Produits Alimentaires du Congo du 15 janvier 2025, pris au rang des minutes de Maître **Hugues Anicet MACAYA BALHOU,** Notaire, titulaire d'un Office à Pointe-Noire, en date du huit novembre 2024, enregistré à LOANDJILI EDT le 16 janvier 2025 sous le **N° 081, folio 011/8,** il a été décidé de la dissolution et de la liquidation de la société Produits Alimentaires du Congo, en sigle **«PALCO»,** en République du Congo.

-Monsieur **Christian SINGHE SONANGOU** a été désigné en qualité de liquidateur de ladite société pour une durée de six (06) mois renouvelable.

-Le siège de la liquidation a été fixé à la base industrielle de Pointe Noire, dans l'enceinte de la société SOFAPRAL, République du Congo. Tél.: **+242 06 607 06 01.**

-Il est accordé aux créanciers un délai d'un (01) mois au maximum, à compter de la publication du présent avis, afin de faire valoir leur créance.

Une expédition du procès-verbal de la dite Assemblée a été déposée au greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire et, en conséquence, un nouveau registre de commerce été delivré à ladite société, sous numéro **CG-PNR-01-2025-D-00067.**

Fait à Pointe-Noire, le 22 Janvier 2025.

Pour insertion.

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal

Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél : 06 663 50 60/05 546 50 60, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE HUAYOU INTERNATIONAL CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte constitutif (statuts), établi par devant notaire, en date du 14 janvier 2025 enregistré au domaine et timbres en date du **16 janvier 2025, sous folio 011/53 n° 0404**, il a été créé une société de droit congolais, dont les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Objet social : Raffinage du pétrole, Forage, Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
Dénomination : **HUAYOU INTERNATIONAL CONGO**
Capital : 10 000 000 FCFA
Siège social : 54 avenue Charles de Gaulle, Pointe-Noire, République du Congo
Durée : 99 années,
Président : Monsieur **RONG Ruozhong**
RCCM **: CG-PNR-01-2025-B17-00001**

Pour avis.
Rodez Aubin ILIMBI
Conseil Juridique et Fiscal – Agrément CEMAC n°CF129
Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés du Congo.

Inscrit sur la liste des Conseillers Fiscaux du ressort de la Cour d'Appel de Pointe Noire
Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA - Agréments CEMAC CF67 et CF129
54 Avenue Charles de Gaulle – 3ème étage immeuble UMA, B.P. 606 Pointe-Noire
RCCM: CG/PNR/12D13 - NIU: M201211000614052
Contacts : +242 -055.465.060 | +242- 066.635.060
cabinet-lemitouard@yattoo.com | www.scp-cabinet-lemitouard.com

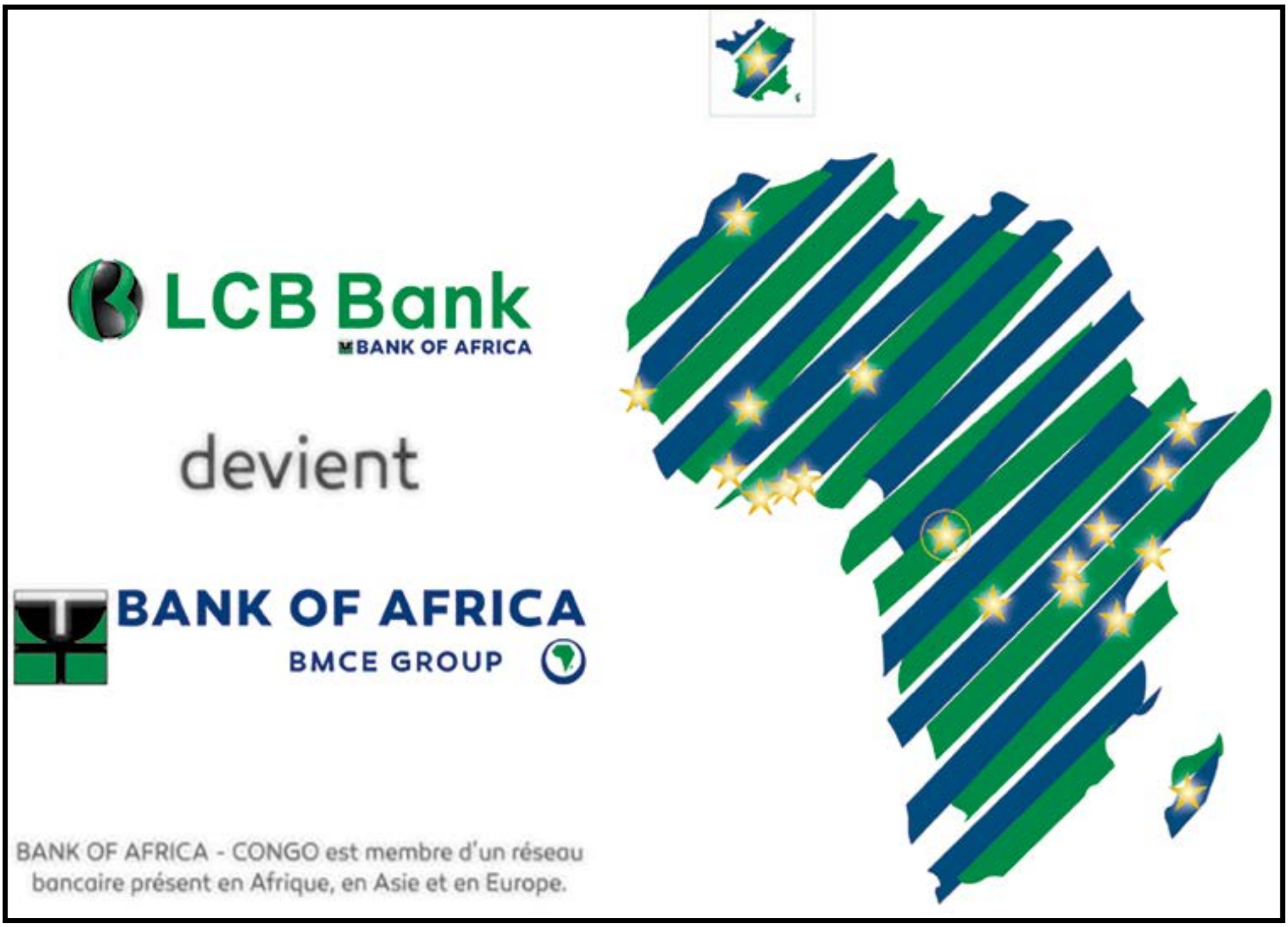
LCB Bank
BANK OF AFRICA
devient
BANK OF AFRICA
BMCE GROUP
BANK OF AFRICA - CONGO est membre d'un réseau bancaire présent en Afrique, en Asie et en Europe.

Assurer la croissance et l'investissement dans une nouvelle ère
Le premier forum Congo Energy & Investment réunira des investisseurs internationaux et des acteurs locaux afin d'explorer les opportunités nationales et régionales dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. L'événement mettra en lumière les derniers projets de transformation du gaz en électricité et fournira des mises à jour sur les expansions en cours à travers le pays.
RÉSERVEZ VOTRE CARTE DE DÉLÉGUÉ
congoenergyinvestment.com
Soutenu par
MINISTÈRE DES HYDROCARBURES RÉPUBLIQUE DU CONGO
Congo Energy & Investment Forum
24 - 26 Mars 2025
BRAZZAVILLE
République du Congo
Centre International de Conférence de Kintélé
Soutenu par
Organisé par
African Energy Chamber
Energy Capital Power